



GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Rapport d'activités relatif aux contrats

Préparé par

ᓄᓇᓕᓐᓂ ᓂᓚᓂᓄᓂᓗ ᐱᓂᓕᓴᓴᓐᓂᓂᓄᓂᓗ

Nunalingni Kavamatkunnilu Pivikhaqautikkut

Department of Community and Government Services

Ministère des Services communautaires et gouvernementaux

Exercice 2014-2015

Table des matières

Intention	3
Observations générales	3
Exceptions	5
Observations sur les contrats à fournisseur unique	6
Objectif	6
Introduction	7
Vue d'ensemble du rapport	7
Sommaire	
1. Tous les contrats	9
2. Types de contrats	16
3. Modes d'attribution des contrats	33
4. Contrats attribués à des entreprises locales	47
5. Soumissions reçues	51
6. Main d'œuvre inuite	53
7. Rajustements en vertu de la NNI	54
8. Comparaison avec l'année précédente	56
Annexe A : Glossaire et définition des termes	58

Intention

Sous la forme d'un rapport annuel, le présent document constitue un argument à l'appui de l'intégrité et de la transparence du gouvernement du Nunavut (GN) en ce qui concerne ses pratiques d'approvisionnement et d'attribution de contrats.

Observations générales

Ce qui suit est un bref aperçu de l'analyse statistique de l'exercice 2014-2015.

- Sur le plan statistique, nous disposons maintenant de dix (10) années de données qui sont comparables du fait que nous avons constamment recueilli les mêmes données.
- La valeur totale des contrats attribués par le GN a diminué de 18 % de 2013-2014 à 2014-2015. Le taux de contrats attribués à des entreprises du Nunavut est passé de 10 % à 4 % par rapport à la valeur totale et les contrats attribués à des entreprises inuites ont diminué de 8 %. Les contrats attribués à d'autres entreprises ont augmenté de 14 %.
- La valeur des contrats attribués à des entreprises inuites a diminué de 34 %, et la valeur des contrats attribués à des entreprises du Nunavut a diminué de 68 %, alors que la valeur des contrats attribués à d'autres entreprises a augmenté de 5 %.
- Le nombre de contrats attribués a augmenté de 4,9 % de 2013-2014 à 2014-2015.
- Il est à noter que de nombreuses sociétés ont à la fois le statut d'entreprise inuite et d'entreprise du Nunavut. Aux fins du présent rapport, les sociétés ayant le double statut sont considérées comme des entreprises inuites.
- Le nombre de contrats attribués à des entreprises inuites a augmenté de 1 % et le nombre de contrats attribués à des entreprises du Nunavut a augmenté de 12 %, alors que le nombre total de contrats attribués à d'autres entreprises a augmenté de 6,4 %.
- Étant donné que le volume de contrats a augmenté de 4,9 %, il est intéressant de noter que le volume de contrats attribués à d'autres entreprises a augmenté de 6,4 % en comparaison. Le volume combiné des entreprises inuites et du Nunavut a augmenté de 1,8 %.
- Au cours des huit dernières années, le volume des contrats attribués à d'autres entreprises a continué d'augmenter. Au cours des huit dernières années, depuis 2007-2008, le volume de contrats a augmenté de 39 %, mais le volume de contrats attribués à d'autres entreprises a augmenté de 72 %. Le volume de contrats attribués à des entreprises inuites a augmenté de 6 %, et celui des contrats attribués à des entreprises du Nunavut a diminué de 42 %.
- Au cours des sept années depuis 2007-2008, la valeur des contrats a augmenté de 49 %, mais la valeur des contrats attribués à d'autres entreprises a augmenté de 57 %. La valeur des contrats attribués à des entreprises inuites a augmenté de 56 %. Les entreprises de construction du Nunavut dont les propriétaires sont inuits forment un secteur florissant et obtiennent toujours plus de 60 % des contrats de gros travaux de construction. La croissance et la force des entreprises de construction dont les propriétaires sont inuits stimulent la forte croissance de la valeur des contrats attribués à des firmes inuites.
- Une analyse des tendances sur sept ans (de 2007-2008 à 2013-2014) révèle que les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu ensemble une moyenne de 40 % du volume et 46 % de la valeur en argent de tous les contrats, et que les autres entreprises ont obtenu 60 % du volume et 54 % de la valeur. Par contre, les chiffres de 2014-2015 révèlent un arrêt de cette tendance. En 2014-2015, les entreprises inuites et du Nunavut n'ont obtenu ensemble qu'une moyenne de 31 % du volume et 36 % de la valeur en argent des contrats, et que les autres entreprises ont obtenu 68 % du volume et 64 % de la valeur.
- La plus grande partie de la valeur et du volume de contrats dans les catégories de l'architecture et de l'ingénierie, des services d'experts-conseils et de service ont été attribués à d'autres entreprises, qui ne sont ni inuites ni du Nunavut. Les entreprises inuites et du Nunavut obtiennent davantage de contrats dans les catégories des petits et grands travaux de construction, du transport aérien et des commandes.
- Les entreprises inuites et du Nunavut combinées (tendance sur huit ans) obtiennent généralement un grand volume de contrats dans les catégories des petits travaux de construction et d'entretien, du transport aérien et des grands travaux de construction, et moins de contrats dans les catégories des services d'architecture et d'ingénierie, du service et des services d'experts-conseils.

- Ensemble, les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu plus de contrats dont la valeur est inférieure à 25 000 \$. Plus la valeur des contrats augmente, moins les entreprises inuites et du Nunavut en obtiennent. Cette tendance est constante depuis les huit dernières années.
- La répartition moyenne du volume de contrats obtenus selon les catégories de valeur est généralement constante depuis les quatre dernières années.

< = 25 000 \$	50 %
> 25 000 \$ à <= 100 000 \$	30 %
< 100 000 \$	20 %
- Les statistiques de 2014-2015 continuent de révéler que les entreprises inuites et du Nunavut obtiennent généralement davantage de contrats inférieurs au seuil de 25 000 \$. Plus la valeur des contrats augmente, moins les entreprises inuites et du Nunavut ont tendance à en obtenir. Ceci s'explique en grande partie par la politique sur l'approvisionnement du GN qui précise que les biens et services ayant une valeur inférieure à 25 000 \$ doivent être achetés localement, au Nunavut, là où il se trouve au moins 3 fournisseurs en mesure de soumissionner et de fournir le bien ou le service.
- Les entreprises inuites et du Nunavut obtiennent davantage de contrats de transport aérien et de petits travaux de construction et d'entretien dans la catégorie des contrats > 25 000 \$ et < 100 000 \$. Il s'agit d'une tendance sur huit ans.
- Les entreprises inuites et du Nunavut parviennent davantage à obtenir des contrats de grands travaux de construction et de petits travaux de construction et entretien contrairement aux contrats d'architecture et d'ingénierie ou d'experts-conseils dans la catégorie des contrats > 100 000 \$. Il s'agit d'une tendance sur huit ans.
- Plus de contrats à fournisseur unique de grande valeur sont attribués à d'autres entreprises (non inuites et non du Nunavut). Il s'agit également d'une tendance sur huit ans.
- De 2008-2009 à 2009-2010, le nombre de soumissions d'entreprises inuites (à l'exclusion des commandes de marchandises) a augmenté de 52 %. En 2010-2011, la participation des entreprises inuites a augmenté de 11 % de plus. En 2011-2012, nous avons assisté à une grande augmentation de 35 % des soumissions présentées par des entreprises inuites. De 2009-2010 à 2011-2012, nous avons assisté à une augmentation de 50 % des soumissions par des entreprises inuites. Toutefois, le nombre de soumissions présentées par des entreprises inuites a diminué de 36 % en 2012-2013. C'est une différence appréciable par rapport aux trois années précédentes. En 2013-2014, le nombre de soumissions des entreprises inuites a augmenté de 34 % par rapport à 2012-2013, mais est encore inférieur de 14 % au nombre élevé de 2011-2012. De 2013-2014 à 2014-2015, le nombre de soumissions des entreprises inuites a augmenté de 7,7 % de plus.
- Les entreprises inuites et du Nunavut (surtout les entreprises inuites) obtiennent une plus grande proportion des contrats lorsque les statistiques sur les contrats attribués comprennent aussi les contrats d'approvisionnement en biens. Les entreprises inuites et du Nunavut sont plus en mesure d'obtenir des contrats d'approvisionnement en biens que des contrats de service. Il s'agit d'une tendance sur huit ans. Le présent rapport ne comprend pas une analyse de la valeur des contrats de chaque catégorie de valeur des contrats attribués à des entreprises inuites, à des entreprises du Nunavut et à d'autres entreprises. Il ne traite que des volumes.
- Le nombre d'entreprises inuites ayant répondu aux appels d'offres en construction (gros travaux) est resté élevé en 2014-2015, ce qui indique une participation constante des entreprises inuites dans ce secteur. Les soumissions des entreprises inuites pour les contrats de petits travaux de construction et d'entretien demeurent également élevées.

Observations sur la politique NNI :

- Le nombre de contrats attribués grâce aux rajustements des soumissions en vertu de la politique NNI reste bas.
- Un examen manuel des contrats, y compris les contrats d'approvisionnement en biens et les contrats attribués après rajustement en vertu de la politique NNI, indique ce qui suit :

Exercice financier	Nombre de contrats	% du nombre total	Valeur des contrats	Coûts additionnels pour le GN
2014-2015	55	2,8 %	6 832 142 \$	183 438 \$
2013-2014	41	2,1 %	2 302 040 \$	76 958 \$
2012-2013	41	2,3 %	2 180 163 \$	89 505 \$
2011-2012	68	3,6 %	22 919 133 \$	616 615 \$
2010-2011	57	3,1 %	11 028 315 \$	166 108 \$
2009-2010	59	3,3 %	23 976 383 \$	2 055 354 \$

Coût de l'application de la politique NNI

Le tableau ci-dessus indique ainsi que durant l'exercice 2014-2015, il y a eu 55 contrats obtenus grâce à la politique NNI. Cela signifie que 55 contrats auraient été attribués à des entreprises entrepreneurs si ce n'avait été de la politique NNI. Le coût supplémentaire de la politique pour le GN en 2014-2015 a été de 183 438 \$. Le coût supplémentaire représente le coût additionnel que le GN a défrayé pour que les contrats ne soient pas attribués au moins-disant, mais plutôt au moins-disant après le rajustement des propositions et l'application des autres résultats de la politique NNI. Les exercices 2009-2010 à 2012-2013 sont tous analysés de la même façon. (En 2009-2010 un gros contrat de construction a été attribué dans cette catégorie. Sans ce contrat, le coût supplémentaire pour le GN en 2009-2010 n'aurait été que de 146 354 \$.)

Au cours des six années qui ont fait l'objet des analyses ci-dessus, les contrats attribués en fonction de l'application de la NNI ont largement (83 à 96 %) été attribués dans la catégorie des commandes de marchandises. Toutefois, les commandes ne figurent pas dans les données analysées à la section 7 : Rajustements en vertu de la NNI.

Exceptions

- Remarque : Les statistiques du rapport ne comprennent pas les quatre (4) grandes catégories de contrats suivantes :

	<u>2014-2015</u>	<u>2013-2014</u>	<u>2012-2013</u>
Transport pour raisons médicales	37 millions de \$ (est.)	34 millions de \$ (est.)	29 millions de \$ (est.)
Carburant (DPP)	199 millions de \$ (est.)	192 millions de \$ (est.)	174 millions de \$ (est.)
Police et services de laboratoire	35 millions de \$ (est.)	34 millions de \$ (est.)	34 millions de \$ (est.)
Services d'un médecin	21 millions de \$ (est.)	18 millions de \$ (est.)	23 millions de \$ (est.)

Observations sur les contrats à fournisseur unique

- Nous surveillons étroitement la pratique des contrats à fournisseur unique. Le GN est d'avis qu'il en obtient plus pour son argent par le recours aux appels d'offres concurrentiels. La troisième section du présent rapport traite des conditions acceptables pour les contrats à fournisseur unique.
- Le GN continue de réviser les facteurs contributifs aux contrats à fournisseur unique. Nous continuerons de nous efforcer de réduire cette méthode d'attribution des contrats.
- Remarque : le présent rapport ne tient compte que des contrats à fournisseur unique d'une valeur minimale de 25 000 \$. Le rapport connexe intitulé Rapport annuel d'activité sur les approvisionnements (PAR) porte sur tous les contrats à fournisseur unique d'une valeur supérieure à 5 000 \$. Le volume des contrats à fournisseur unique (plus de 25 000) constitue 8,5 % de tous les contrats attribués durant l'exercice 2014-2015. Cette statistique représente une tendance à la baisse au cours des sept dernières années.
- Remarque : 8,5 % est la plus faible proportion en sept ans. Le volume des contrats à fournisseur unique a diminué de 36 % de 2013-2014 à 2014-2015. Cette proportion correspond à une diminution de 37 % en termes de valeur.
- Une analyse des tendances sur sept ans révèle qu'un volume important de contrats à fournisseur unique se situe dans la tranche des contrats > 25 000 \$ à <= 100 000 \$. La plupart de ces contrats à fournisseur unique étaient des contrats de service. Ces contrats de service à fournisseur unique sont en très grande majorité attribués à d'autres entreprises (non inuite et non du Nunavut). Ce sont en général des services spécialisés qui ne sont pas offerts au Nunavut. En 2014-2015, 67 % des contrats à fournisseur unique se situaient dans la tranche des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$.

Objectif

Le Gouvernement du Nunavut s'engage à rendre des comptes, à être plus transparent et à respecter des normes élevées en matière d'éthique en ce qui a trait à l'attribution des contrats. Nous nous engageons à adopter des pratiques éthiques et équitables dans l'exercice de nos responsabilités. Nous respectons les normes au moyen d'une réglementation efficace, d'une politique et de procédures appropriées, du perfectionnement professionnel et de la formation suivie des employés du GN, et de l'adhésion aux pratiques exemplaires de l'industrie. Le Gouvernement du Nunavut souhaite créer un milieu d'affaires qui favorise la croissance et la prospérité; des entreprises locales et augmente les occasions d'emplois au Nunavut, tout en améliorant la situation économique en général. Nous nous acquittons de notre obligation de rendre des comptes aux Nunavummiut par les mesures suivantes :

- Obtention de la meilleure valeur pour les Nunavummiut en général
- Création d'un milieu d'approvisionnement équitable, ouvert et transparent pour les fournisseurs
- Mise à jour et exactitude de l'information
- Adoption de méthodes efficaces visant à respecter les exigences du GN

Introduction

Le présent rapport fait état des renseignements statistiques sur les contrats attribués par les ministères du GN tels que signalés à SCG par l'entremise du service responsable de l'approvisionnement, de la logistique et des contrats (excepté les contrats de baux immobiliers qui sont signalés séparément). La structure du présent rapport s'inspire de la section 16 du guide des procédures d'attribution de contrats du Gouvernement du Nunavut (GN). Les renseignements qui s'y trouvent portent sur les activités du GN en matière d'attribution de contrats durant l'exercice 2014-2015, y compris les mises à jour sur la main d'œuvre inuite dans les contrats de construction attribués durant l'exercice précédent.

Les activités relatives à l'attribution de contrats par les agences et corporations de la Couronne, les conseils d'administration et l'Assemblée législative ne sont pas signalées à SCG et, par conséquent, ne figurent pas dans le présent rapport.

SCG ne peut pas garantir que les renseignements fournis par les ministères sont complets et exacts. Toutefois, nous faisons tout en notre pouvoir pour vérifier les renseignements et veiller à ce que les ministères soient pleinement conscients des exigences de la politique NNI en la matière, et du guide des procédures d'attribution des contrats.

Vue d'ensemble du rapport

De nombreux facteurs peuvent avoir une incidence sur le caractère comparable des données. Des valeurs exceptionnellement élevées ou basses peuvent résulter de l'interaction de plusieurs facteurs externes qui ne sont pas nécessairement évidents pour le lecteur, y compris certains éléments importants comme les variations annuelles du budget de fonctionnement ou du budget des dépenses en capital, les révisions de la politique et les projets ponctuels. Nous recommandons aux lecteurs de ce rapport de rechercher des explications éclairées des facteurs contributifs avant de porter des jugements, et de ne pas faire de déductions uniquement à partir des graphiques circulaires et des tableaux de ce rapport. Il leur faut également tenir compte de nombreux autres rapports et renseignements sur le programme publiés et diffusés par le GN.

Le présent rapport porte surtout sur la répartition des contrats attribués à des entreprises, aux particuliers ou aux organisations de trois catégories de statut :

1. Entreprises inuites — selon la liste du registre des entreprises inuites de NTI
2. Entreprises du Nunavut — inscrites au registre des entreprises du Nunavut du GN (mais à l'exclusion des entreprises qui figurent sur le registre des entreprises inuites de NTI).
3. Autres entreprises — qui ne figurent pas aux registres des entreprises inuites et des entreprises du Nunavut

Le présent rapport analyse également la participation des entreprises inuites qui tentent d'obtenir des contrats du GN, ainsi que de l'embauche d'Inuits dans les contrats de construction et d'entretien du GN. Les graphiques circulaires et les tableaux illustrent les statistiques présentées.

En raison de l'arrondissement des valeurs au millier de dollars près, l'addition des pourcentages de certains graphiques circulaires et tableaux ne donne pas nécessairement 100 %.

Statuts d'entreprise

Aux fins du présent rapport, les entreprises qui sont inscrites aux deux registres, soit à celui de NTI et à celui du GN, figurent dans la catégorie « **entreprises inuites** », mais non dans la catégorie « **entreprises du Nunavut** ».

La catégorie « **autres entreprises** » comprend les hameaux, les associations d'habitation et les organisations inuites, ainsi que le Collège de l'Arctique du Nunavut, de même que les particuliers et les entreprises qui ne sont pas inscrits aux registres des entreprises inuites et des entreprises du Nunavut. La catégorie « autres entreprises » comprend également des entreprises situées dans d'autres provinces et territoires du Canada, de même que des entreprises de l'étranger.

L'expression « **tous les contrats** » correspond à tous les types et toutes les valeurs de contrats signalés. On indique le nombre et la valeur des contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut pour tous les contrats. On indique également en détail le nombre et la valeur des contrats d'approvisionnement en biens et de tous les autres types de contrats.

Les types de contrat sont le transport aérien, l'architecture et l'ingénierie, les services d'experts-conseils, les gros travaux de construction, les petits travaux de construction et d'entretien, les commandes et les services. Le nombre et la valeur des contrats de chaque type sont illustrés par des graphiques circulaires et des résumés en tableaux. Pour en faciliter l'analyse, les contrats sont divisés par tranches de valeurs en argent comme suit :

contrats > 5 000 \$ et <= 25 000 \$

contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$

contrats > 100 000 \$.

Les modes d'attribution des contrats sont l'appel d'offres, la demande de soumissions et l'attribution à un fournisseur unique. L'analyse des contrats se fait selon les mêmes tranches de valeurs décrites pour les types de contrats. On illustre le nombre et la valeur des contrats correspondant à chaque mode d'attribution par des graphiques circulaires et des résumés en tableaux. Les contrats à fournisseur unique sont examinés plus en détail selon les types de contrats attribués à la catégorie de statut « autres entreprises » (non inscrites).

Les contrats attribués à des entreprises locales correspondent au nombre et à la valeur des contrats attribués à des entreprises inuites et à des entreprises du Nunavut qui font partie de la collectivité où les biens, les travaux de construction ou les services sont requis. On illustre le nombre et la valeur des contrats correspondant à chaque mode d'attribution par des graphiques circulaires et des résumés en tableaux.

Les soumissions reçues correspondent au nombre d'entreprises qui ont soumissionné, et à leur statut, à l'exclusion des contrats attribués pour l'achat de biens ou à un fournisseur unique. On indique le nombre de soumissions ainsi que le nombre des soumissions présentées par des entreprises inuites dans le cadre des appels d'offres concurrentiels pour les principaux types de contrats, avec illustration par des graphiques circulaires et des résumés en tableaux.

La rubrique sur la **main d'œuvre inuite** correspond aux renseignements sur la main d'œuvre inuite dans le cas des contrats de grands travaux de construction et de contrats de petits travaux de construction et d'entretien.

Les rajustements en vertu de la NNI correspondent aux renseignements sur les contrats obtenus grâce aux rajustements en vertu de la NNI dans des circonstances où l'entreprise n'aurait pas pu obtenir le contrat autrement. On indique le nombre et la valeur en argent des contrats obtenus grâce au rajustement en vertu de la NNI par des entreprises inuites et du Nunavut.

La comparaison avec l'année précédente correspond au nombre et à la valeur en argent des contrats attribués par tous les ministères à des entreprises inuites, à des entreprises du Nunavut et à d'autres entreprises, en vertu de la politique NNI modifiée, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2004. Le 20 avril 2006, nous avons modifié cette politique en vue de permettre aux entreprises inuites et du Nunavut non locales de recevoir le rajustement relatif aux soumissions locales si aucune entreprise locale n'a présenté de soumission.

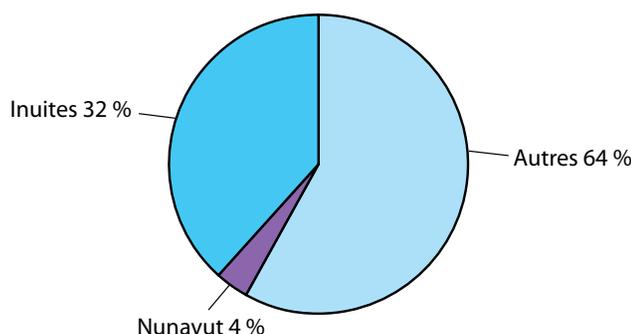
Sommaire

1. Tous les contrats

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut – selon la valeur* » concerne tous les contrats par catégories de statut, selon la valeur.

L'expression « tous les contrats » désigne tous les contrats d'une valeur supérieure à 5 000 \$. L'utilisation d'un seuil de 5 000 \$ aux fins du rapport est conforme aux recommandations des membres de l'Assemblée législative. Cette section porte sur la valeur et le volume de tous les contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut, et à d'autres entreprises.

Gouvernement du Nunavut
Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut
selon la valeur
2014-2015



Le graphique circulaire ci-dessus et le tableau ci-dessous illustrent la valeur des contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut, et à d'autres entreprises.

En 2014-2015, la valeur totale de tous les contrats a été de 288 944 000 \$ (arrondie au millier de dollars près). De ce montant, 92 682 000 \$ ont été attribués à des entreprises inuites (32 %), 11 487 000 \$ à des entreprises du Nunavut (4 %) et 184 775 000 \$ à d'autres entreprises (64 %). Aux fins du présent rapport, les sociétés ayant le double statut, soit inuites et du Nunavut, sont considérées comme des entreprises inuites.

Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut – selon la valeur (milliers)

Année	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
	Valeur	Pourcentage	Valeur	Pourcentage	Valeur	Pourcentage	Valeur	Pourcentage
2014-2015	288 944 \$	100 %	92 682 \$	32 %	11 487 \$	4 %	184 775 \$	64 %
2013-2014	351 989 \$	100 %	140 119 \$	40 %	36 187 \$	10 %	175 683 \$	50 %
2012-2013	352 624 \$	100 %	154 235 \$	44 %	34 435 \$	10 %	163 954 \$	46 %

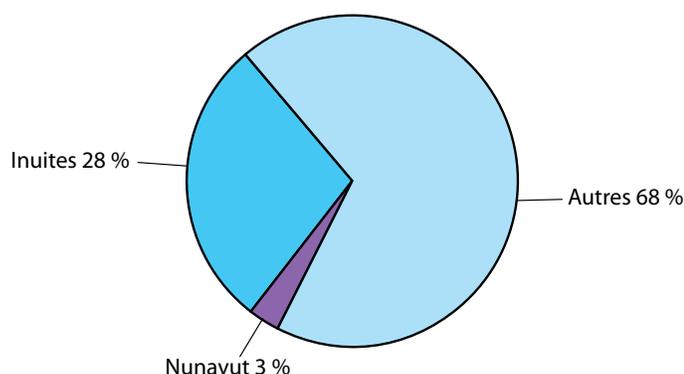
Il vaut la peine de souligner que la catégorie « autres entreprises » du présent rapport comprend les contrats de soins spécialisés attribués par les ministères de la Santé et des Services à la famille, les contrats d'entretien d'aérodrome et des SRCA attribués par DET à divers hameaux du Nunavut (corporations municipales), ainsi que les contrats de TI attribués par SGC. La catégorie de statut « autres entreprises » comprend toutes les autres entités qui, pour diverses raisons, ne peuvent être classées dans les catégories « entreprises inuites » ou « entreprises du Nunavut », comme c'est le cas de nombreux contrats attribués à des particuliers et des entités du Nunavut.

Si nous faisons abstraction des contrats attribués aux particuliers ou fournisseurs uniques, aux établissements de soins et de traitement, aux fournisseurs de soins de santé, aux hameaux, aux corporations municipales et autres entités du même type, comme la Société d'énergie Qulliq (SEQ), nous nous rendons compte qu'un nombre important des contrats attribués à des entités qui font partie de la catégorie « autres entreprises » représentent des secteurs commerciaux de l'économie du Nunavut qui sont désavantagés du point de vue concurrentiel, sinon sous-développés. Dans certains cas, nous remarquons que les volumes de l'économie du Nunavut sont insuffisants pour l'épanouissement et le maintien d'une industrie commerciale ou d'un secteur d'entreprise florissant. Les obstacles à surmonter pour réussir à pénétrer certains secteurs des affaires, et à y prospérer, comprennent ce qui suit : demande restreinte sur le marché local du Nunavut dont la population est relativement petite et éparpillée; coûts de transport sur un territoire très vaste; masse critique insuffisante d'ouvriers spécialisés, de gens de métier, de professionnels et d'infrastructures; volumes de vente ou livraison relativement à la mise en route; coûts d'installation en plus des coûts élevés d'exploitation d'une entreprise. Un tel milieu d'exploitation et une telle conjoncture du marché peuvent, dans certains secteurs commerciaux, créer des obstacles de taille pour les entrepreneurs du Nunavut.

On peut également considérer que la catégorie des autres entreprises peut répondre à d'autres possibilités de marché sous-développées au Nunavut pour des entrepreneurs du Nunavut, notamment dans les services professionnels et les soins de santé. Parmi les catégories générales de biens et services consommés par le gouvernement qui concernent la catégorie des autres entreprises, mentionnons l'informatique et les systèmes, les logiciels, les livres scolaires, les aides à la formation, les travaux d'architecture et d'ingénierie, la formation spécialisée et les services d'experts-conseils. Étant donné que le marché local n'est pas en mesure de répondre aux besoins, il arrive souvent que ces types de contrats soient attribués à un fournisseur unique. On trouvera une liste des contrats attribués par le Gouvernement du Nunavut dans son **Rapport annuel d'activité sur les approvisionnements**.

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut – selon le volume* » concerne tous les contrats par catégories de statut, selon le volume.

Gouvernement du Nunavut
Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut
selon le volume
2014-2015



Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut – selon le volume

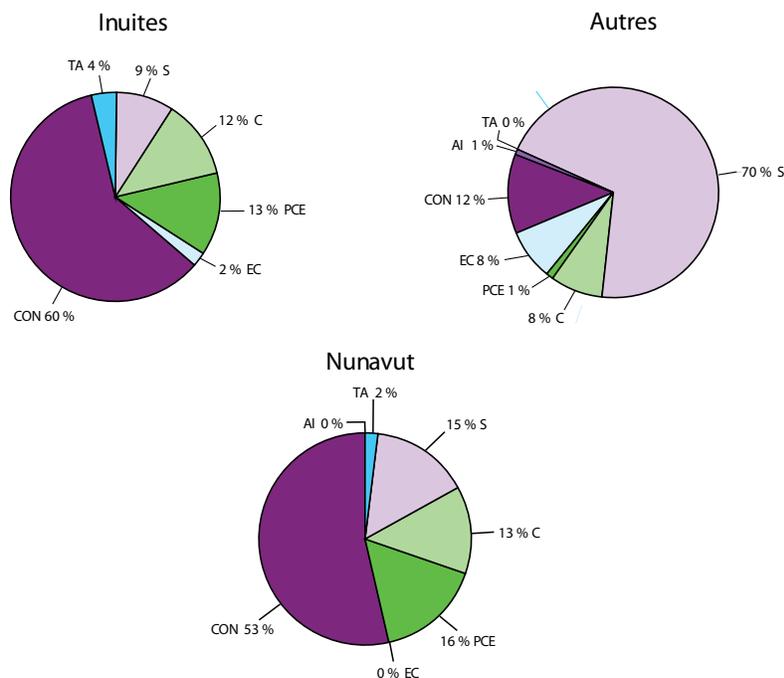
Année	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
2014-2015	2 002	100 %	567	28 %	65	3 %	1 370	68 %
2013-2014	1 909	100	563	29	58	3	1 288	67
2012-2013	1 814	100	533	29	72	4	1 209	67

Le graphique circulaire et le tableau ci-dessus illustrent le volume (nombre) de contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut et à d'autres entreprises.

Le volume total de tous les contrats est de 2002. Le nombre de contrats attribués à des entreprises inuites s'élève à 567, soit 28 %, et le nombre de contrats attribués à des entreprises du Nunavut est de 65, soit 3 %; le nombre de contrats attribués à d'autres entreprises est 1370, soit 68 %. Ces valeurs reflètent une augmentation de 4,8 % du nombre de contrats attribués. Le volume des contrats attribués à autres entreprises a augmenté de 6,3 %.

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats attribués par types – selon la valeur* » résume la répartition des types de contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut, et à d'autres entreprises, selon la valeur.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats attribués par types
selon la valeur
2014-2015



Répartition des contrats attribués par types – selon la valeur

2014-2015
(milliers)

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
	Montant (\$)	Part (%)	Montant (\$)	Part (%)	Montant (\$)	Part (%)	Montant (\$)	Part (%)
Transport aérien (TA)	4 323	1 %	3 602	4 %	276	2 %	445	- %
Architecture/ingénierie (AI)	2 740	1	-	-	39	-	2 701	1
Construction (CON)	83 353	29	55 655	60	6 067	53	21 631	12
Services d'experts-conseils (EC)	17 047	6	2 018	2	27	-	15 002	8
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	15 867	5	12 286	13	1 872	16	1 709	1
Commandes (C)	26 311	9	10 684	12	1 481	13	14 146	8
Service (S)	139 304	48	8 437	9	1 726	15	129 141	70
Total	288 945	100 %	92 682	100 %	11 488	100 %	184 775	100 %

2013-2014
(milliers)

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	33 407 \$	9 %	3 526 \$	11 %	163 \$	- %	29 718 \$	89 %
Architecture/ingénierie (AI)	7 801	2	-	-	40	1	7 761	99
Construction (CON)	171 158	49	105 793	62	29 736	17	35 629	21
Services d'experts-conseils (EC)	10 712	3	1 888	18	141	1	8 683	81
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	16 202	5	10 523	65	3 737	23	1 942	12
Commandes (C)	20 051	6	9 031	45	22	-	10 998	55
Service (S)	92 659	26	9 358	10	2 348	3	80 953	87
Total	351 990 \$	100 %	140 119 \$	40 %	36 187 \$	10 %	175 684 \$	50 %

2012-2013
(milliers)

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	4 277 \$	1 %	2 738 \$	64 %	- \$	- %	1 539 \$	36 %
Architecture/ingénierie (AI)	7 411	2	7	-	692	9	6 712	91
Construction (CON)	85 715	24	55 545	65	29 480	34	690	1
Services d'experts-conseils (EC)	32 615	9	1 304	4	1 507	5	29 804	91
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	10 595	3	6 945	66	1 480	14	2 170	20
Commandes (C)	19 884	6	10 560	53	99	-	9 225	46
Service (S)	192 128	54	77 137	40	1 177	1	113 814	59
Total	352 625 \$	100 %	154 236 \$	44 %	34 435 \$	10 %	163 954 \$	46 %

Cette sous-section porte sur l'analyse de la répartition des sept (7) principaux types de contrats attribués par le GN aux entreprises inuites et du Nunavut et à d'autres entreprises, selon leur valeur. Les tableaux ci-dessus indiquent les valeurs correspondant à chaque type de contrat. Les graphiques circulaires de la section précédente illustrent la répartition de l'argent des contrats aux entreprises inuites et du Nunavut, et à d'autres entreprises, pour chaque type de contrat. Par exemple en 2014-2015, sur la valeur des contrats attribués à des entreprises inuites de 92 682 000 \$, une proportion de 9 % concernait des contrats de service et 60 % des grands travaux de construction.

En général, les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu la plus grande partie du volume des contrats de transport aérien (88 %), ce qui représente 83 % de leur valeur en 2014-2015.

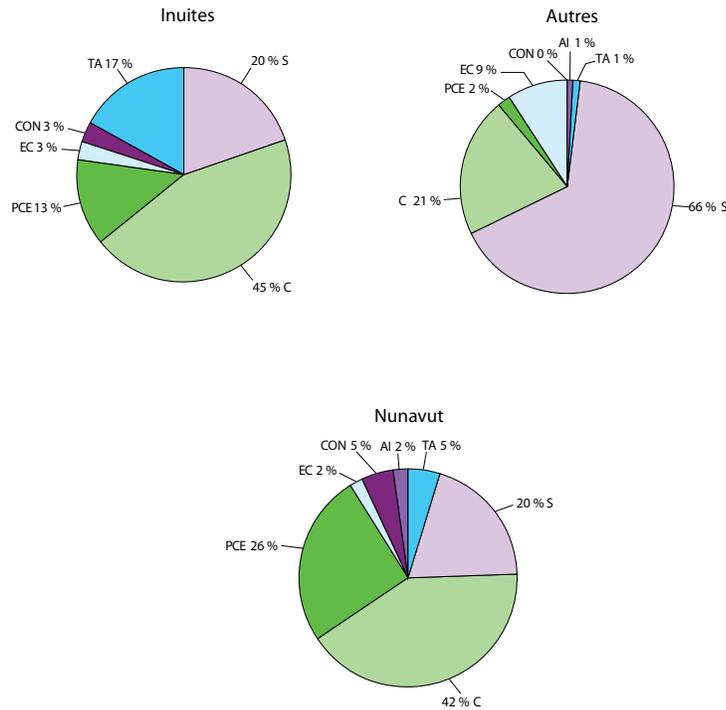
Les entreprises inuites et du Nunavut obtiennent généralement un volume plus élevé de contrats de petits et grands travaux de construction.

Le tableau ci-dessus indique qu'alors que la valeur totale des contrats a diminué de 18 % en 2014-2015, la valeur des contrats attribués à d'autres entreprises a augmenté de 5 %.

Au cours des trois dernières années de déclaration, nous constatons que les entreprises inuites et du Nunavut combinées ont en moyenne obtenu la plus grande part de la valeur et du volume des grands travaux de construction.

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats attribués par types – selon le volume* » résume la répartition des types de contrats attribués selon le volume.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats attribués par types
selon le volume
2014-2015



Répartition des contrats attribués par types – selon le volume 2014-2015

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Transport aérien (TA)	110	5 %	94	17 %	3	5 %	13	1 %
Architecture/ingénierie (AI)	16	1	-	-	1	2	15	1
Construction (CON)	24	1	18	3	3	5	3	-
Services d'experts-conseils (EC)	147	7	17	3	1	2	129	9
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	110	5	72	13	17	26	21	2
Commandes (C)	563	28	254	45	27	42	282	21
Service (S)	1 032	52	112	20	13	20	907	66
Total	2 002	100 %	567	100 %	65	100 %	1 370	100 %

2013-2014

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Transport aérien (TA)	138	7 %	101	73 %	2	1 %	35	25 %
Architecture/ingénierie (AI)	21	1	-	-	1	5	20	95
Construction (CON)	28	1	19	68	6	21	3	11
Services d'experts-conseils (EC)	123	6	17	14	1	1	105	85
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	102	5	69	68	17	17	16	16
Commandes (C)	636	33	248	39	3	-	385	61
Service (S)	861	45	109	13	28	3	724	84
Total	1 909	100 %	563	29 %	58	3 %	1 288	67 %

2012-2013

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	107	6 %	67	63 %	-	- %	40	37 %
Architecture/ingénierie (AI)	30	2	1	3	3	10	26	87
Construction (CON)	16	1	10	63	5	31	1	6
Services d'experts-conseils (EC)	232	13	16	7	16	7	200	86
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	59	3	36	61	13	22	10	17
Commandes (C)	480	26	282	59	6	1	192	40
Service (S)	890	49	121	14	29	3	740	83
Total	1 814	100 %	533	29 %	72	4 %	1 209	67 %

Cette sous-section porte sur l'analyse de la répartition du volume des sept (7) principaux types de contrats attribués par le GN aux entreprises inuites et du Nunavut, et à d'autres entreprises. Le tableau ci-dessus indique les volumes correspondant à chaque type de contrat. Le graphique circulaire illustre le volume des contrats attribués à des entreprises inuites, aux entreprises du Nunavut et à d'autres entreprises pour chaque type de contrat.

Au cours des six (6) derniers exercices, c'est dans les catégories des grands travaux de construction, des petits travaux de construction et d'entretien et du transport aérien que les entreprises inuites et du Nunavut combinées ont le mieux réussi. En 2013-2014, les chiffres révèlent que les entreprises inuites et du Nunavut combinées ont réussi à obtenir pas mal de contrats de petits travaux de construction et d'entretien (85 % du volume total), de transport aérien (74 % du volume total) et de grands travaux de construction (89 % du volume total). En 2014-2015, les chiffres révèlent que les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu des contrats de petits travaux de construction et d'entretien (80 %), de même que des contrats de grands travaux de construction (88 %).

En 2014-2015, les entreprises inuites et du Nunavut combinées ont obtenu la plus faible proportion des contrats d'architecture et d'ingénierie (6 %), de service (12 %) et de services d'experts-conseils (13 %). Ces chiffres sont stables depuis les huit (8) dernières années. Les entreprises inuites et du Nunavut sont généralement assez concurrentielles pour les contrats de transport aérien et de petits et grands travaux de construction, et les commandes.

Au cours des six (6) dernières années, de 2007-2008 à 2012-2013, les entreprises inuites et du Nunavut combinées ont obtenu de 57 à 62 % des commandes. En 2013-2014, nous constatons que cette proportion a descendu à 39 %. En 2014-2015, cette proportion est revenue à 50 %.

Les données recueillies durant les neuf dernières années (de 2006-2007 à 2014-2015) révèlent que le volume de contrats attribués à d'autres entreprises se situe entre 54 % et 68 %. Par conséquent, même si le nombre de contrats augmente dans l'ensemble, le rapport du nombre de contrats attribués à d'autres entreprises sur le nombre de contrats accordés aux entreprises inuites et du Nunavut demeure constamment au-dessus de 55 %. Au cours des trois dernières années, ce nombre était de 67 à 68 %.

Si on examine de plus près le nombre de contrats attribués à des entreprises qui ne sont pas inuites ni du Nunavut, ou qui appartiennent à la catégorie « autres entreprises », les chiffres indiquent qu'un bon nombre de celles-ci offrent des services spécialisés comme la garde en milieu ouvert pour le ministère de la Justice, les soins en santé mentale, les soins spécialisés en établissement et les soins dentaires pour les ministères de la Santé et des Services à la famille, ainsi que des services de technologie de l'information pour le ministère des services communautaires et gouvernementaux. Les chiffres pour la catégorie des autres entreprises comprennent généralement les contrats conclus avec les hameaux pour l'exploitation des Services de radio communautaire de l'aérodrome (SRCA) et l'exploitation et l'entretien de l'aérodrome (EEA). Les commandes à d'autres entreprises comprennent l'approvisionnement annuel en boissons alcoolisées, le réapprovisionnement en carburant du territoire, et des produits qu'on ne peut pas se procurer au Nunavut.

2. Types de contrats

Cette section du rapport porte sur l'analyse des types de contrats attribués en fonction de trois grandes catégories de valeur :

contrats > 5 000 \$ et <= 25 000 \$

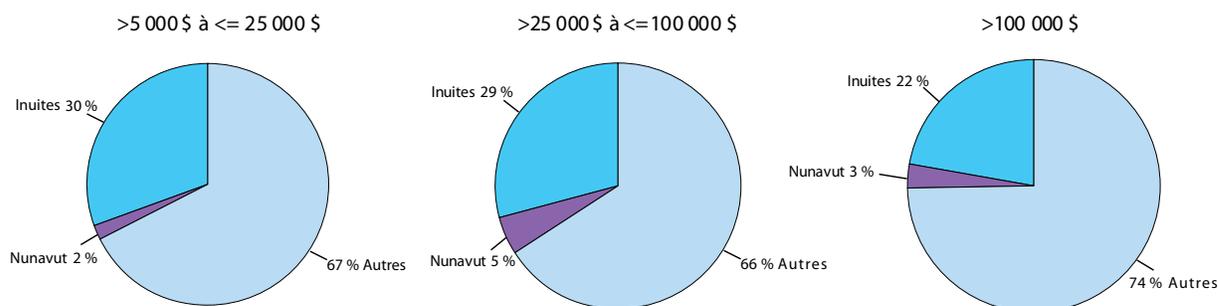
contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$

contrats > 100 000 \$

Chaque tranche de valeurs a d'abord été analysée selon le volume et la valeur, puis analysée plus en profondeur selon le volume et la valeur pour les catégories « entreprises inuites », « entreprises du Nunavut » et « autres entreprises ».

Le graphique ci-dessous intitulé « Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs – selon le volume – y compris les contrats d'approvisionnement en biens » résume la répartition des contrats attribués par tranches de valeurs selon le volume, y compris les contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats attribués par tranches de valeur
selon le volume
y compris les contrats d'approvisionnement en biens
2014-2015**



Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs – selon le volume – y compris les contrats d'approvisionnement en biens

2014-2015

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
> 5 000 \$ à <= 25 000 \$	984	49 %	299	30 %	21	2 %	664	67 %
> 25 000 \$ à <= 100 000 \$	607	30 %	176	29 %	30	5 %	401	66 %
> 100 000 \$	411	21 %	92	22 %	14	3 %	305	74 %
Total	2 002	100 %	567	28 %	65	3 %	1 370	68 %

2013-2014

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
> 5 000 \$ à <= 25 000 \$	952	50 %	308	32 %	8	1 %	636	67 %
> 25 000 \$ à <= 100 000 \$	596	31 %	164	28 %	30	5 %	402	67 %
> 100 000 \$	361	19 %	91	25 %	20	6 %	250	69 %
Total	1 909	100 %	563	29 %	58	3 %	1 288	67 %

2012-2013

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
		%		%		%		%
> 5 000 \$ à <= 25 000 \$	900	50 %	312	35 %	25	3 %	563	63 %
> 25 000 \$ à <= 100 000 \$	588	32	154	26	31	5	403	69
> 100 000 \$	326	18	67	21	16	5	243	75
Total	1 814	100 %	533	29 %	72	4 %	1 209	67 %

Les tableaux ci-dessus révèlent que les entreprises inuites et du Nunavut combinées sont généralement plus concurrentielles dans le cas des contrats inférieurs à 25 000 \$. À mesure que la valeur des contrats augmente, les entreprises inuites et du Nunavut n'obtiennent généralement pas autant de contrats. Cette analyse se vérifie dans les neuf derniers rapports.

En moyenne (3 ans), les résultats se répartissent comme suit :

	<u>Inuites/Nunavut</u>	<u>Autres entreprises</u>
> 5 000 \$ à <= 25 000 \$	34 %	66 %
> 25 000 \$ à <= 100 000 \$	33 %	67 %
> 100 000 \$	27 %	73 %

Les graphiques circulaires et les tableaux ci-dessus illustrent la répartition des contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut selon leur valeur en argent dans trois tranches de valeurs. Ce qui suit est la proportion du nombre de contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut par tranches de valeurs en argent :

- Pendant l'exercice 2014-2015, 49 % du volume global des contrats avaient une valeur de 5 000 \$ à 25 000 \$. Les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu 32 % du volume des contrats dans cette tranche de valeurs. C'est une diminution de 1 % de la part proportionnelle par rapport aux années précédentes.
- 30 % des contrats avaient une valeur supérieure à 25 000 \$, mais inférieure ou égale à 100 000 \$. Les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu 34 % (inuites, 28 % et Nunavut, 5 %) du volume de contrats de cette tranche de valeurs. C'est une augmentation de 1 % par rapport à l'an dernier, même si le volume des contrats a augmenté de 4,9 %.
- 21 % des contrats attribués avaient une valeur supérieure à 100 000 \$. Les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu 25 % du volume de ces contrats. C'est une diminution de 6 % par rapport à l'an dernier.

Pendant les trois années de déclaration du présent rapport, la part proportionnelle en volume est relativement constante :

- Les contrats > 5 000 \$ à < 25 000 \$ représentent environ 50 % des contrats.
- Les contrats de 25 000 \$ à 100 000 \$ représentent environ 30 % du volume total.
- Les contrats d'une valeur supérieure à 100 000 \$ représentent environ 20 % volume total.
- La tendance générale au cours des neuf (9) années révèle que c'est la catégorie des autres entreprises (non inuites, non du Nunavut) qui obtient la plus grande proportion du nombre de contrats. Elle révèle également une augmentation de leur part proportionnelle de près de 2 % par année.
- Nous pouvons nous attendre à ce que cette tendance se maintienne. Au cours des neuf dernières années, le volume de soumissions a augmenté pour ce qui est des appels d'offres concurrentiels. Le nombre d'entreprises de la catégorie des autres entreprises est à la hausse.

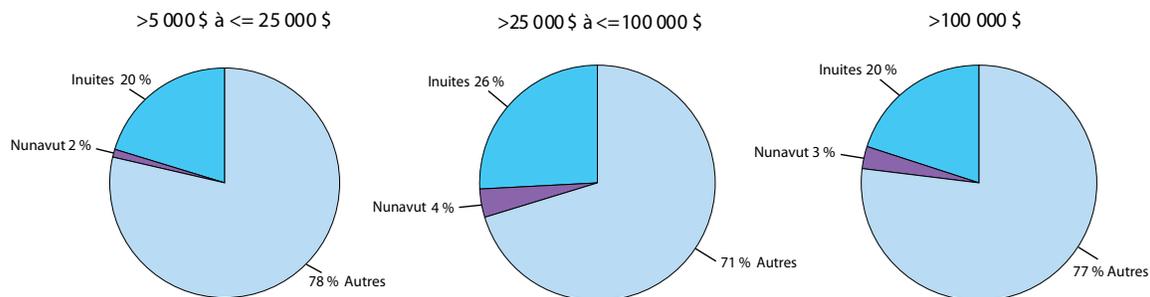
Nombre de contrats attribués

Année	Total	Entreprises inuites	Entreprises du Nunavut	Autres entreprises	%
2014-2015	2 002	567	65	1 370	68 %
2013-2014	1 909	563	58	1 288	67 %
2012-2013	1 814	533	72	1 209	67 %
2011-2012	1 880	654	76	1 150	61 %
2010-2011	1 822	637	121	1 064	58 %
2009-2010	1 783	584	177	1 022	64 %
2008-2009	1 520	545	150	826	54 %
2007-2008	1 442	534	112	796	55 %
2006-2007	1 053	410	63	796	76 %

Analyse excluant les contrats d'approvisionnement en biens

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs – selon le volume – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* » résume la répartition des contrats attribués par tranches de valeurs selon le volume, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

Gouvernement du Nunavut Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs selon le volume à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens 2014-2015



Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs – selon le volume – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

2014-2015

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
> 5 000 \$ à <= 25 000 \$	627	44 %	126	20 %	11	2 %	490	78 %
> 25 000 \$ à <= 100 000 \$	455	32	117	26	16	4	322	71
> 100 000 \$	357	25	70	20	11	3	276	77
Total	1 439	100 %	313	22 %	38	3 %	1 088	76 %

2013-2014

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
> 5 000 \$ à <= 25 000 \$	503	40 %	140	28 %	5	1 %	358	71 %
> 25 000 \$ à <= 100 000 \$	446	35	100	22	30	7	316	71
> 100 000 \$	324	25	75	23	20	6	229	71
Total	1 273	100 %	315	25 %	55	4 %	903	71 %

2012-2013

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
> 5 000 \$ à <= 25 000 \$	570	43 %	125	22 %	19	3 %	426	75 %
> 25 000 \$ à <= 100 000 \$	478	36	85	18	31	6	362	76
> 100 000 \$	286	21	41	14	16	6	229	80
Total	1 334	100 %	251	19 %	66	5 %	1 017	76 %

En 2014-2015, si on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens, le nombre de contrats inférieurs à 25 000 \$ a diminué d'environ 36 %. Le nombre de contrats de 25 000 \$ à 100 000 \$ a diminué d'environ 25 %. Le nombre de contrats supérieurs à 100 000 \$ a diminué de seulement 13 %.

Les graphiques circulaires ci-dessus nous permettent d'examiner le nombre de contrats à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens. Les contrats d'approvisionnement en biens représentent à eux seuls un volume de 563 ou 28 % de tous les contrats, dont 357 entre 5001 \$ et 25 000 \$ (18 %), 149 d'une valeur de 25 000 \$ à 100 000 \$ (7 %) et 54 d'une valeur supérieure à 100 000 \$ (3 %).

Répercussions sur l'analyse des entreprises inuites lorsqu'on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens, part proportionnelle

- Le volume des contrats > 5 000 \$ à <= 25 000 \$ attribués à des entreprises inuites diminue de 10 % quand on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens.
- Le volume des contrats > 25 000 \$ à <= 100 000 \$ attribués à des entreprises inuites diminue de 3 %.
- Le volume des contrats > 100 000 \$ attribués à des entreprises inuites diminue de 2 % sans les contrats d'approvisionnement en biens.

Répercussions sur l'analyse des entreprises du Nunavut lorsqu'on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens

- Le volume des contrats > 5 000 \$ à <= 25 000 \$ attribués à des entreprises du Nunavut dans cette tranche de valeurs demeure le même si on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens.
- Le volume des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ attribués à des entreprises du Nunavut diminue de 1 % si on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens.
- Le volume des contrats > 100,000 \$ attribués à des entreprises du Nunavut demeure le même si on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens.

Répercussions sur l'analyse des autres entreprises lorsqu'on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens

- Le volume des contrats > 5 000 \$ et <= 25 000 \$ attribués à d'autres entreprises augmente de 11 %.
- Le volume des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ attribués à d'autres entreprises augmente de 5 %.
- Le volume des contrats > 100 000 \$ attribués à d'autres entreprises augmente de 3 %.

Nous pouvons faire l'observation générale suivante sur les huit dernières années : si on fait abstraction du volume des contrats d'approvisionnement en biens par rapport au volume total des contrats, les entreprises inuites reçoivent une plus faible proportion des contrats, alors que les autres entreprises en obtiennent une plus grande proportion.

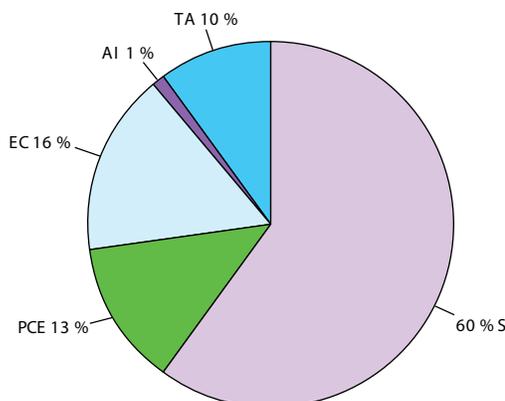
En général, les entreprises inuites et du Nunavut (surtout les entreprises inuites) obtiennent une plus grande part proportionnelle de contrats lorsque les contrats d'approvisionnement en biens figurent dans les statistiques sur les contrats. Par conséquent, nous pouvons conclure que les entreprises inuites et du Nunavut sont plus concurrentielles pour les contrats d'approvisionnement en biens que pour les contrats d'experts-conseils.

Analyse par types de contrat

Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par types, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats par types – selon la valeur – pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* » résume la répartition des contrats par types, dans la tranche des valeurs supérieures à 25 000 \$ et inférieures ou égales à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats attribués par types selon la valeur
pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2014-2015



Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs – selon la valeur pour les contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens (milliers)

Type	2014-2015		2013-2014		2012-2013	
Transport aérien (TA)	2 530 \$	10 %	2 213 \$	9 %	1 736 \$	7 %
Architecture/ingénierie (AI)	208	1	318	1	559	2
Services d'experts-conseils (EC)	4 038	16	3 186	13	8 088	31
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	3 301	13	2 721	11	1 808	7
Service (S)	14 904	60	16 165	66	13 651	53
Total	24 981 \$	100 %	24 603 \$	100 %	25 842 \$	100 %

Le tableau ci-dessus représente la répartition des contrats par types dans la tranche de contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$ et inférieure à 100 000 \$.

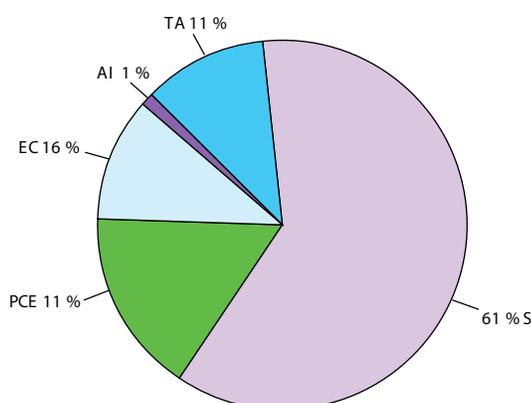
Nous pouvons tirer les conclusions générales suivantes pour la tranche des contrats de 25 000 \$ à 100 000 \$ attribués au cours des 7 dernières années :

- Les contrats de transport aérien constituent environ 10 % de la valeur totale.
- Les contrats d'architecture et d'ingénierie constituent environ 1 à 5 % de la valeur totale.
- Le nombre de contrats de services d'experts-conseils constituent 13 % du nombre total, mais les volumes varient souvent en proportion directement inverse au nombre de contrats de service, car ces catégories sont souvent confondues l'une avec l'autre.
- Les contrats de petits travaux de construction constituent 10 % de la valeur totale.
- Les contrats de service constituent 65 % de la valeur totale.

Contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$ par types, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats par types – selon le volume – pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* » résume la répartition des contrats par types, selon le volume, dans la tranche des valeurs supérieures à 25 000 \$ et inférieures ou égales à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats par type selon le volume
pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2014-2015



Répartition des contrats par valeur – selon le volume pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

Type	2014-2015		2013-2014		2012-2013	
Transport aérien (TA)	52	11 %	49	11 %	39	8 %
Architecture/ingénierie (AI)	4	1	7	2	10	2
Construction (CON)	-	-	-	-	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	72	16	57	13	150	31
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	50	11	47	11	28	6
Service (S)	277	61	286	64	251	53
Total	455	100 %	446	100 %	478	100 %

Le tableau ci-dessus révèle la répartition des contrats par types selon le volume.

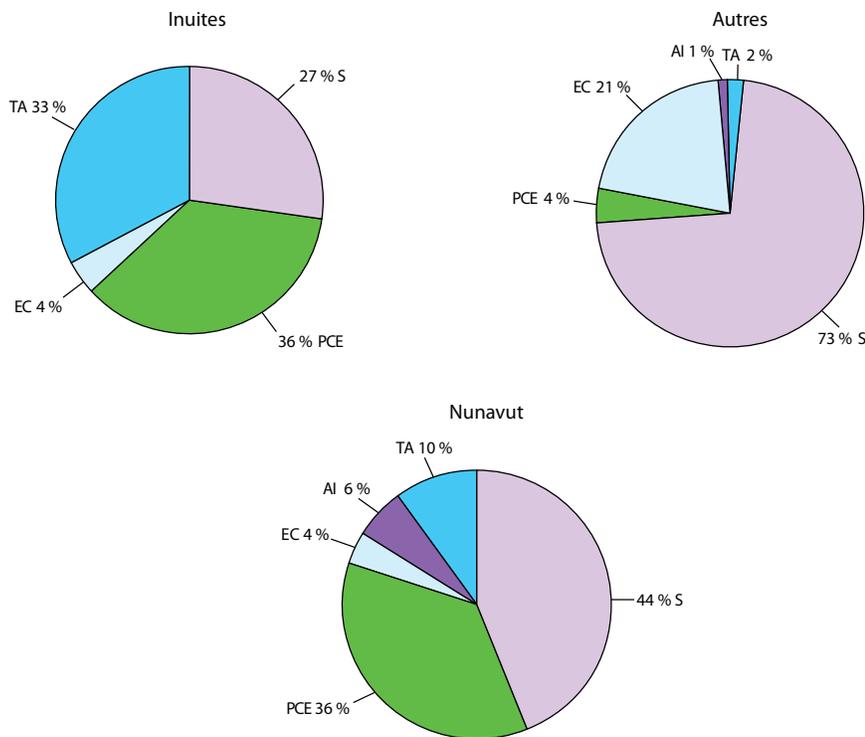
Nous pouvons tirer des conclusions générales pour la tranche des contrats de 25 000 \$ à 100 000 \$ attribués au cours des six dernières années :

- Les contrats de transport aérien constituent 7 à 11 % du volume.
- Les contrats d'architecture et d'ingénierie constituent 1 à 3 % du volume.
- Les contrats de construction constituent 0 à 1 % du volume.
- Les contrats de petits travaux de construction et d'entretien constituent 8 à 10 % du volume.
- Les contrats de service constituent 60 à 75 % du volume.
- Pour ce qui est des services d'experts-conseils, les déclarations ne sont pas toujours constantes. Les contrats de cette catégorie sont souvent consignés dans celle des contrats de service : généralement de 6 à 15 %.

Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par catégories de statut, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats par types et catégories de statut – selon la valeur – pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* » résume la répartition des contrats par statuts et types dans la tranche de valeurs des contrats supérieures à 25 000 \$ et inférieures ou égales à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats attribués par types et catégories de statut
selon la valeur
pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2014-2015



Cette section concerne les contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$ et inférieure ou égale à 100 000 \$ à l'exclusion des commandes. Les graphiques circulaires et les tableaux illustrent la répartition des contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut, et à d'autres entreprises, par types de contrat. Ce graphique révèle que les entreprises inuites n'obtiennent pas beaucoup de contrats d'architecture et d'ingénierie dans cette tranche de valeurs. Cette constatation est la même pour les huit dernières années.

Les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu 80 % de la valeur des contrats de petits travaux de construction et d'entretien en 2014-2015 et, en 2013-2014, elles en ont obtenu 81 %. En 2012-2013, elles en avaient obtenu 95 %. Ce résultat est resté à peu près le même depuis les six dernières années pendant lesquelles les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu une grande part proportionnelle de ces contrats.

Répartition des contrats par catégories de statut – selon la valeur pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

2014-2015 (milliers)

Type	Attribués	Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	2 530 \$	2 174 \$	86 %	72 \$	3 %	284 \$	11 %
Architecture/ingénierie (AI)	208	-	-	39	19	169	81
Services d'experts-conseils (EC)	4 038	283	7	27	1	3 728	92
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	3 301	2 384	72	255	8	662	20
Service (S)	14 904	1 780	12	312	2	12 812	86
Total	24 981 \$	6 621 \$	27 %	705 \$	3 %	17 655 \$	71 %

2013-2014 (milliers)

Type	Attribués	Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	2 213 \$	1 602 \$	72 %	163 \$	7 %	448 \$	20 %
Architecture/ingénierie (AI)	318	-	-	40	13	278	87
Services d'experts-conseils (EC)	3 186	308	10	-	-	2 878	90
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	2 721	1 836	67	377	14	508	19
Service (S)	16 165	1 161	7	983	6	14 021	87
Total	24 603 \$	4 907 \$	20 %	1 563 \$	6 %	18 133 \$	74 %

2012-2013 (milliers)

Type	Attribués	Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	1 736 \$	1 330 \$	77 %	- \$	- %	406 \$	23 %
Architecture/ingénierie (AI)	559	-	-	118	21	441	79
Services d'experts-conseils (EC)	8 089	583	7	779	10	6 727	83
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	1 809	1 206	67	512	28	91	5
Service (S)	13 651	1 531	11	382	3	11 738	86
Total	25 844 \$	4 650 \$	18 %	1 791 \$	7 %	19 403 \$	75 %

La tendance des sept années indique que les contrats attribués aux « autres entreprises » sont surtout des contrats d'architecture et d'ingénierie, d'experts-conseils et de service. Les entreprises inuites réussissent mieux dans les domaines du transport aérien et des petits travaux de construction et d'entretien.

Analyse de tous les contrats de 2013-2014 > 25 000 \$ et ≤ 100 000 \$ à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

En ce qui concerne les contrats de cette tranche de valeurs, 27 % de la valeur totale a été attribuée aux entreprises inuites et 3 % aux entreprises du Nunavut. La proportion de 71 % qui reste a été attribuée aux entreprises qui ne sont pas inscrites à NTI ni au GN en vertu de la politique NNI. Cela ne signifie pas que les « autres entreprises » se trouvent toutes en dehors du Nunavut. Au contraire, de nombreuses entreprises du Nunavut ne se sont pas inscrites. En outre, des particuliers, des hameaux, des sociétés et d'autres entités ne s'y inscrivent pas en raison de la nature de leur entreprise. Par exemple, les hameaux ne peuvent pas s'inscrire pour un rajustement des soumissions en vertu de la politique NNI. De même, les particuliers doivent être inscrits comme entreprise avant de pouvoir s'inscrire en vertu de la politique NNI ou au NTI.

Entreprises inuites

Au cours des trois dernières années, la valeur des contrats attribués à des entreprises inuites est passée de 18 % à 20 %, puis est remontée à 27 %. Ces fluctuations se traduisent par une diminution correspondante à la proportion des contrats attribués à d'autres entreprises, soit de 75 % qu'elle était en 2012/2013 à 71 % en 2014/2015.

Les entreprises inuites ont assisté à une petite augmentation de leur part proportionnelle de la valeur des contrats de service (5 %) et à une augmentation des contrats de transport aérien de 2013-2014 à 2014-2015. La part proportionnelle est demeurée élevée (86 %) en 2014-2015. Au cours des trois dernières années, la part proportionnelle de contrats de transport aérien attribués à des entreprises inuites a constamment augmenté, passant de 77 % à 86 %.

Dans le cas des contrats de service, la valeur des contrats attribués accuse une augmentation relative de 5 %. Les entreprises inuites ont obtenu 12 % de la valeur en argent des contrats de service en 2014-2015, comparativement à 7 % en 2013-2014.

- La proportion de contrats de petits travaux de construction et d'entretien est passée de 67 % à 72 %.
- La proportion des contrats de transport aérien a augmenté de 14 %, passant de 72 % à 86 %.
- La proportion des contrats d'experts-conseils a légèrement diminué de 3 %, passant de 10 % à 7 %.

Dans l'ensemble, la valeur des contrats attribués à des entreprises inuites est passée de 20 % qu'elle était en 2013-2014 à 27 % en 2014-2015.

Entreprises du Nunavut

La part proportionnelle de la valeur des contrats attribués à des entreprises du Nunavut est passée de 7 % en 2012-2013 à 6 % en 2013-2014, ce qui correspond à une légère diminution. Cette proportion a encore diminué de 3 % en 2014-2015. Les entreprises du Nunavut qui ont également le statut d'entreprise inuite figurent dans la catégorie des entreprises inuites.

Autres entreprises

Dans l'ensemble, la part proportionnelle de la valeur des contrats attribués à d'autres entreprises a diminué de 4 % au cours des trois dernières années.

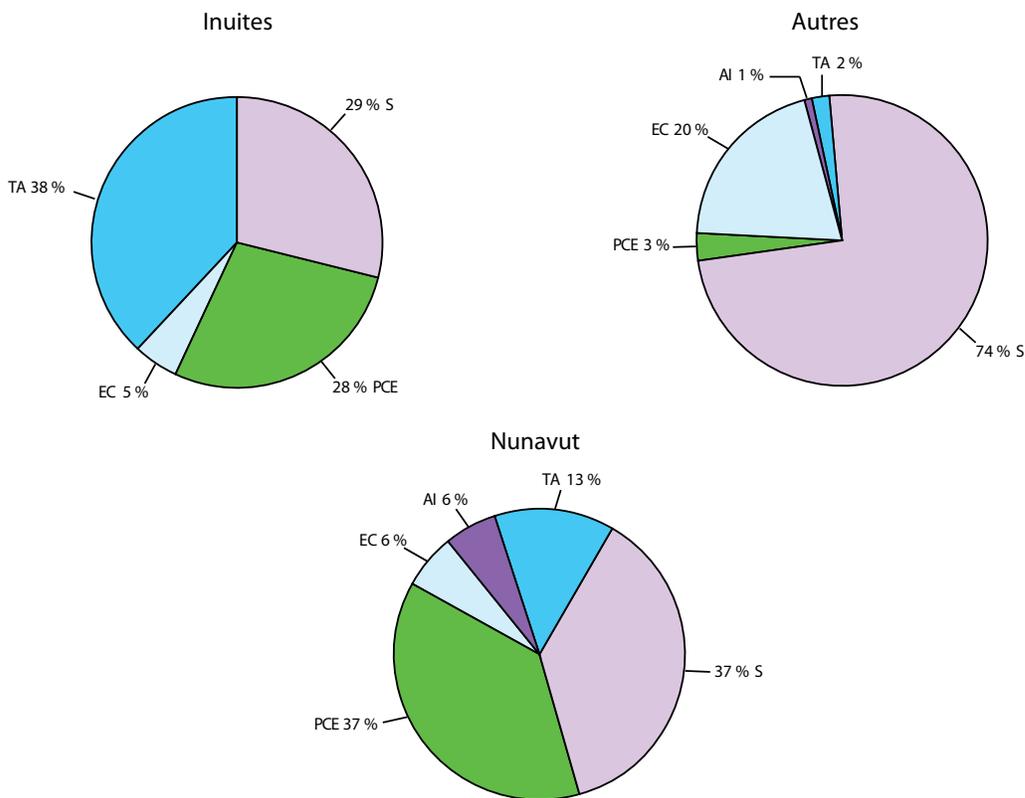
Une moyenne sur trois ans révèle les parts proportionnelles suivantes :

- Entreprises inuites – 22 %
- Entreprises du Nunavut – 5 %
- Autres entreprises – 73 %

Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par catégories de statut, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats par types et catégories de statut – selon le volume – pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* » résume la répartition des contrats par catégories de statut dans la tranche de valeurs supérieures à 25 000 \$ et inférieures ou égales à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats par types et catégories de statut selon le volume
pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2014-2015**



Répartition des contrats par catégories de statut et type – selon le volume pour les contrats > 25 000 \$ et ≤ 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

2014-2015

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	52	11 %	44	85 %	2	4 %	6	12 %
Architecture/ingénierie (AI)	4	1	-	-	1	25	3	75
Services d'experts-conseils (EC)	72	16	6	8	1	1	65	90
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	50	11	33	66	6	12	11	22
Service (S)	277	61	34	12	6	2	237	86
Total	455	100 %	117	26 %	16	4 %	322	71 %

2013-2014

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	49	11 %	38	78 %	2	4 %	9	18 %
Architecture/ingénierie (AI)	7	2	-	-	1	14	6	86
Services d'experts-conseils (EC)	57	13	5	9	-	-	52	91
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	47	11	32	68	6	13	9	19
Service (S)	286	64	25	9	21	7	240	84
Total	446	100 %	100	22 %	30	7 %	316	71 %

2012-2013

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	39	8 %	29	74 %	-	- %	10	26 %
Architecture/ingénierie (AI)	10	2	-	-	2	20	8	80
Services d'experts-conseils (EC)	150	31	11	7	12	8	127	85
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	28	6	18	64	7	25	3	11
Service (S)	251	53	27	11	10	4	214	85
Total	478	100 %	85	18 %	31	6 %	362	76 %

Les graphiques circulaires qui précèdent révèlent la proportion de contrats attribués par types à chaque catégorie de statut.

La part proportionnelle des contrats attribués à des entreprises inuites était en moyenne de 22 % au cours des trois dernières années. Toutefois, une analyse des huit dernières années révèle une diminution de 31 % en 2007-2008.

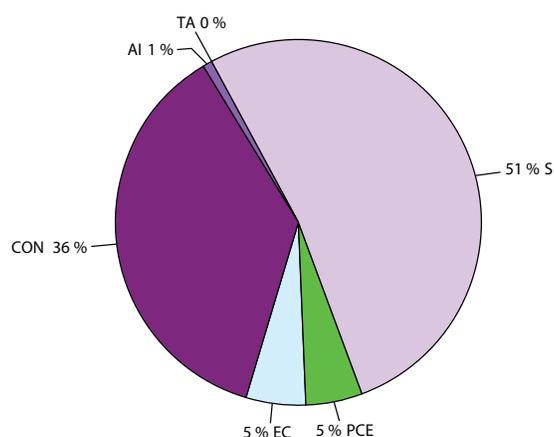
La part proportionnelle attribuée aux entreprises du Nunavut est en moyenne de 6 %.

La part proportionnelle moyenne des contrats attribués à d'autres entreprises s'est maintenue autour de 73 % durant les sept dernières années.

Contrats >100 000 \$ par types selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats par types – selon la valeur – pour les contrats > 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* » résume la répartition des types de contrat selon leur valeur pour les contrats d'une valeur supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats attribués par types selon la valeur
pour les contrats > 100 000 \$
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2014-2015**



Répartition des contrats attribués par types – selon la valeur pour les contrats > 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens (milliers)

Type	2014-2015		2013-2014		2012-2013	
Transport aérien (TA)	941 \$	- %	30 165 \$	10 %	1 619 \$	1 %
Architecture/ingénierie (AI)	2 486	1	7 394	2	6 763	2
Construction (CON)	83 353	36	171 158	57	85 714	29
Services d'experts-conseils (EC)	12 472	5	6 981	2	24 033	8
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	12 328	5	13 297	4	8 686	3
Service (S)	117 106	51	71 613	24	172 036	58
Total	228 686 \$	100 %	300 608 \$	100 %	298 851 \$	100 %

Cette section concerne les contrats d'une valeur supérieure à 100 000 \$ à l'exclusion des commandes. Le graphique circulaire et le tableau ci-dessus illustrent la répartition des types de contrats, selon leur valeur en argent.

La petite proportion de contrats de transport aérien et d'architecture et d'ingénierie correspond aux valeurs généralement plus faibles de ces types de contrats.

Au cours des trois dernières années, la part proportionnelle des contrats d'architecture et d'ingénierie, de services d'experts-conseils, et de petits travaux de construction et d'entretien d'une valeur supérieure à 100 000 \$ est constamment demeurée faible.

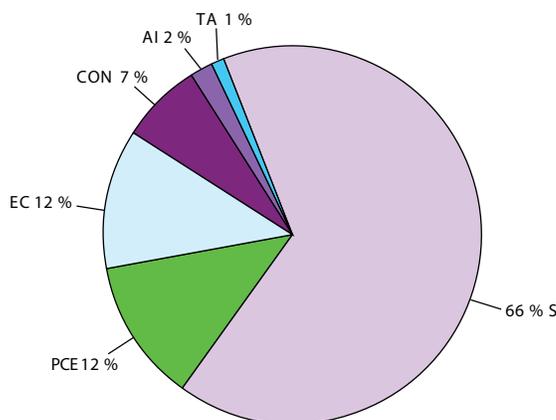
En 2012-2013, nous avons attribué plusieurs gros contrats pluri-annuels pour des services de transport maritime. C'est ce qui explique l'importante augmentation de la valeur des contrats de service attribués.

En 2013-2014, la valeur des contrats de service et d'experts-conseils a considérablement diminué. La valeur des contrats de services d'experts-conseils a diminué de 71 % et celle des contrats de service de 58 %. La prochaine section révèle toutefois que le volume réel des services d'experts-conseils a diminué de 40 % alors que le volume des contrats de service a augmenté de 10 %.

Contrats > 100 000 \$ par types, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats par types – selon le volume – pour les contrats > 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* » résume la répartition des contrats par types selon le volume pour les contrats d'une valeur supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats par types selon le volume
pour les contrats > 100 000 \$
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2014-2015**



Répartition des contrats attribués par types – selon le volume pour les contrats > 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

Type	2014-2015		2013-2014		2012-2013	
Transport aérien (TA)	5	1 %	16	5 %	5	2 %
Architecture/ingénierie (AI)	7	2	9	3	13	5
Construction (CON)	24	7	28	9	16	6
Services d'experts-conseils (EC)	42	12	31	10	51	18
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	43	12	45	14	23	8
Service (S)	236	66	195	60	178	62
Total	357	100 %	324	100 %	286	100 %

Cette section concerne le volume des contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des commandes.

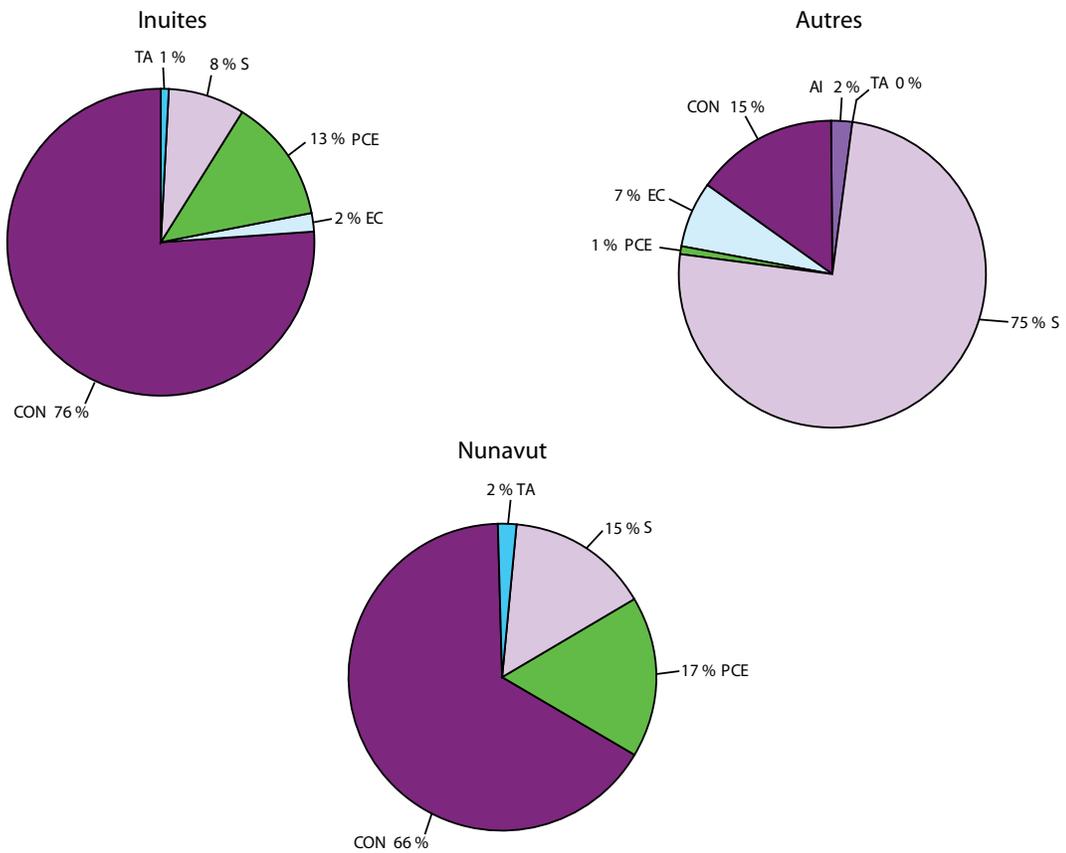
Dans cette tranche de valeurs, plus de 60 % du volume et plus de 24 % de la valeur des contrats concernent des contrats de service. Les contrats de service ont constitué la plus grande partie du volume de cette catégorie au cours des sept dernières années.

En 2014-2015, la valeur des contrats de service et d'experts-conseils a augmenté dans les deux cas, celle des contrats de service ayant augmenté de 64 % et celle des contrats d'experts-conseils de 79 %. Le volume de ces contrats a également augmenté, de 21 % et 35 % respectivement. La valeur et le volume de toutes les autres catégories de contrat ont diminué en 2014-2015.

Contrats > 100 000 \$ par catégories de statut – selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats par catégories de statut – selon la valeur – pour les contrats > 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* » résume la répartition des types de contrats par catégories de statut dont la valeur des contrats est supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats par catégories de statut selon la valeur
pour les contrats > 100 000 \$
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2014-2015**



Les graphiques circulaires ci-dessus illustrent la répartition des contrats attribués par types dans les catégories de statut « entreprises inuites », « entreprises du Nunavut » et « autres entreprises ».

Répartition des contrats par catégories de statut – selon la valeur pour les contrats > 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

2014-2015 (milliers)

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	940 \$	- %	620 \$	1 %	204 \$	2 %	116 \$	- %
Architecture/ingénierie (AI)	2 486	1	-	-	-	-	2 486	2
Construction (CON)	83 353	36	55 655	76	6 067	66	21 631	15
Services d'experts-conseils (EC)	12 473	5	1 699	2	-	-	10 774	7
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	12 328	5	9 817	13	1 530	17	981	1
Service (S)	117 106	51	5 751	8	1 353	15	110 002	75
Total	228,686 \$	100 %	73 542 \$	100 %	9 154 \$	100 %	145 990 \$	100 %

2013-2014 (milliers)

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	30 164 \$	10 %	1 044 \$	3 %	- \$	- %	29 120 \$	97 %
Architecture/ingénierie (AI)	7 394	2	-	-	-	-	7 394	100
Construction (CON)	171 158	57	105 793	62	29 736	17	35 629	21
Services d'experts-conseils (EC)	6 980	2	1 503	22	141	2	5 336	76
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	13 296	4	8 537	64	3 359	25	1 400	11
Service (S)	71 613	24	7 397	10	1 291	2	62 925	88
Total	300 605 \$	100 %	124 274 \$	41 %	34 527 \$	11 %	141 804 \$	47 %

2012-2013 (milliers)

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	1 620 \$	1 %	892 \$	55 %	- \$	- %	728 \$	45 %
Architecture/ingénierie (AI)	6 763	2	-	-	574	8	6 189	92
Construction (CON)	85 715	29	55 545	65	29 480	34	690	1
Services d'experts-conseils (EC)	24 033	8	708	3	728	3	22 597	94
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	8 685	3	5 703	66	941	11	2 041	24
Service (S)	172 037	58	74 615	43	590	-	96 832	56
Total	298 853 \$	100 %	137 463 \$	46 %	32 313 \$	11 %	129 077 \$	43 %

Pour l'année 2014-2015, en proportion de la totalité des contrats, la valeur des contrats attribués à des entreprises inuites a diminué de 9 %. En termes d'argent sonnante, cela représente une diminution de 41 % de la valeur des contrats attribués à des entreprises inuites. La part proportionnelle des entreprises du Nunavut a diminué de 7 %. La proportion de la valeur des contrats attribués à d'autres entreprises a augmenté de 17 %, ce qui représente une augmentation de 3 % en argent sonnante.

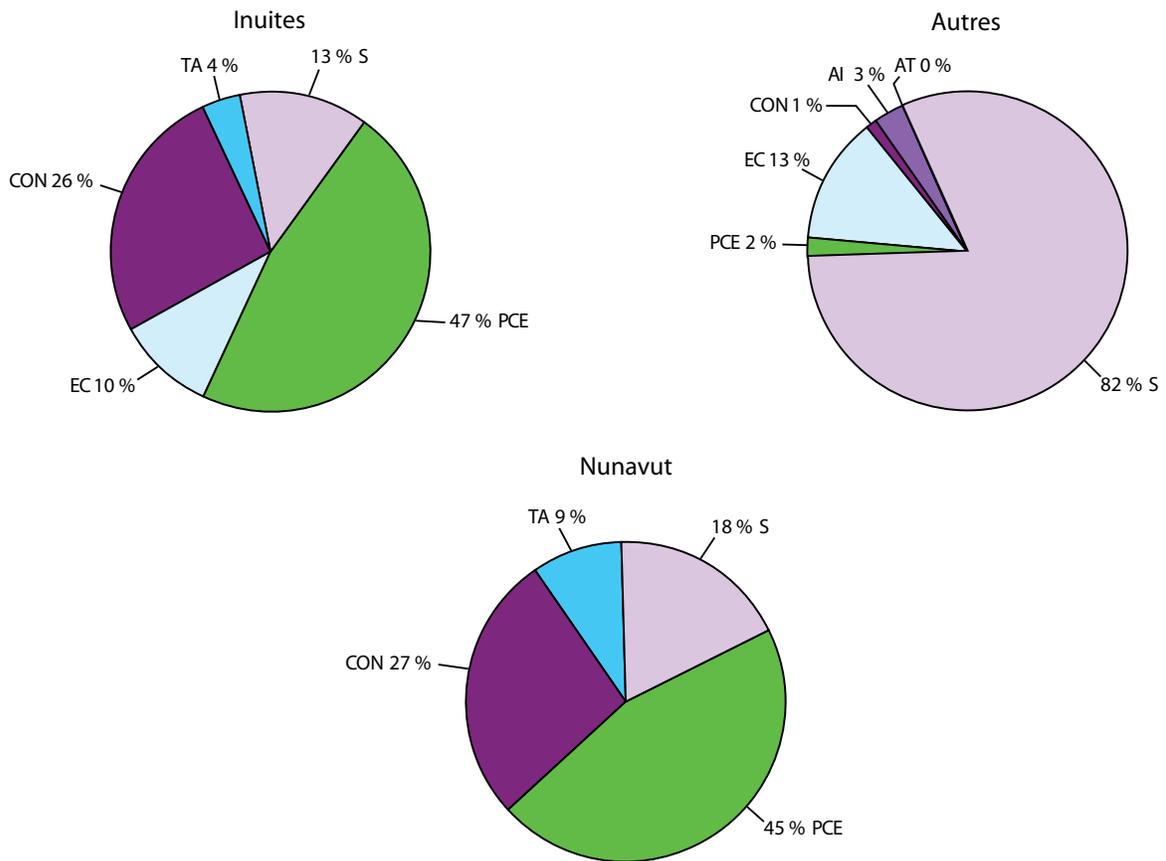
Au cours des trois dernières années de déclaration du présent rapport, nous avons constaté que la proportion de la valeur de tous les contrats de cette catégorie a diminué de 14 % pour les entreprises inuites, ce qui représente une diminution en argent sonnante de 81 %. Durant la même période, nous avons assisté à une diminution de 7 % pour les entreprises du Nunavut. Ces diminutions correspondent à une augmentation correspondante de 21 % du volume relatif de contrats attribués à d'autres entreprises.

Au cours des trois dernières années, nous avons généralement assisté à une diminution de la part proportionnelle et de la valeur combinées des contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut, et à une augmentation de la part proportionnelle des autres entreprises.

Contrats > 100 000 \$ par catégories de statut, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats par catégories de statut – selon le volume – pour les contrats > 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* » résume la répartition des contrats par catégories de statut selon le volume des contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats par catégories de statut selon le volume
pour les contrats > 100 000 \$
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2014-2015**



**Répartition des contrats par catégories de statut – selon le volume
pour les contrats > 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens**

2014-2015

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	5	1 %	3	4 %	1	9 %	1	- %
Architecture/ingénierie (AI)	7	2	-	-	-	-	7	3
Construction (CON)	24	7	18	26	3	27	3	1
Services d'experts-conseils (EC)	42	12	7	10	-	-	35	13
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	43	12	33	47	5	45	5	2
Service (S)	236	66	9	13	2	18	225	82
Total	357	100 %	70	100 %	11	100 %	276	100 %

2013-2014

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	16	5 %	5	31 %	-	- %	11	69 %
Architecture/ingénierie (AI)	9	3	-	-	-	-	9	100
Construction (CON)	28	9	19	68	6	21	3	11
Services d'experts-conseils (EC)	31	10	6	19	1	3	24	77
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	45	14	29	64	11	24	5	11
Service (S)	195	60	16	8	2	1	177	91
Total	324	100 %	75	23 %	20	6 %	229	71 %

2012-2013

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	5	2 %	3	60 %	-	- %	2	40 %
Architecture/ingénierie (AI)	13	5	-	-	1	8	12	92
Construction (CON)	16	6	10	63	5	31	1	6
Services d'experts-conseils (EC)	51	18	3	6	4	8	44	86
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	23	8	15	65	4	17	4	17
Service (S)	178	62	10	6	2	1	166	93
Total	286	100 %	41	14 %	16	6 %	229	80 %

En 2014-2015, 77 % des 70 contrats attribués à des entreprises inuites étaient des contrats de petits travaux de construction et d'entretien, et de service. Les entreprises du Nunavut ont obtenu 11 des 357 contrats (3 %).

Les contrats de service représentent la majorité des contrats dans cette catégorie. Cette tendance est constante depuis les trois dernières années qui font l'objet du présent rapport.

Pour l'exercice 2014-2015, le volume de contrats attribués aux entrepreneurs inuits par rapport à la totalité des contrats a diminué de 3 % et le volume de contrats attribués à des entreprises du Nunavut a diminué de 3 %. Le volume des contrats attribués à d'autres entreprises a augmenté de 6 %. En chiffres réels, le volume des contrats attribués à des entreprises inuites a diminué de 7 %; le volume des contrats attribués à des entreprises du Nunavut a diminué de 45 %; et le volume des contrats attribués à d'autres entreprises a augmenté de 21 %.

Pour l'exercice 2013-2014, par rapport à la totalité des contrats, le volume des contrats attribués à des entreprises inuites a augmenté de 9 %. Le volume des contrats attribués à des entreprises du Nunavut est demeuré le même à 6 %. Le volume des contrats attribués à d'autres entreprises a diminué de 9 %.

Pour l'exercice financier 2012-2013, le volume des contrats attribués aux entrepreneurs inuits par rapport à la totalité des contrats a diminué de 11 % et le volume des contrats attribués à des entreprises du Nunavut est resté le même. Le volume des contrats attribués à d'autres entreprises a augmenté de 11 %. En chiffres réels, le volume des contrats attribués à des entreprises inuites a diminué de 52 %; le volume des contrats attribués à des entreprises du Nunavut a diminué de 24 %; et le volume des contrats attribués à d'autres entreprises a diminué de 2,5 %.

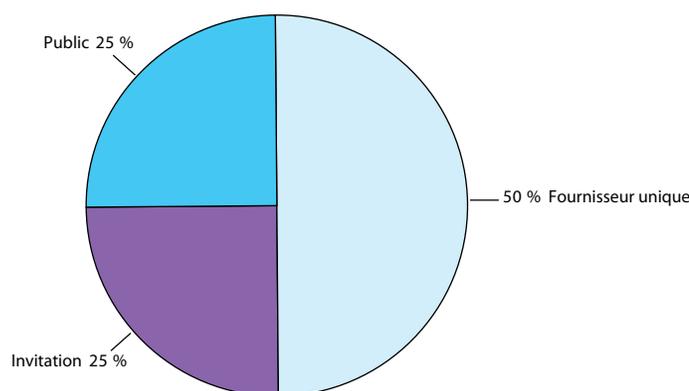
Nous constatons une tendance pour ce qui est du volume des contrats dans cette catégorie. Les entreprises inuites ont obtenu en moyenne 20 % de ces contrats, les entreprises du Nunavut en ont obtenu 6 % et les autres entreprises ont obtenu 74 % du volume de ces contrats. Reportez-vous au tableau ci-dessous pour la part proportionnelle des six dernières années.

Année	Inuites	du Nunavut	Autres
2014-2015	20 %	3 %	77 %
2013-2014	23 %	6 %	71 %
2012-2013	14 %	6 %	80 %
2011-2012	25 %	6 %	69 %
2010-2011	20 %	5 %	75 %
2009-2010	19 %	8 %	73 %

3. Modes d'attribution des contrats

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – par modes d'attribution – selon la valeur* » résume la répartition des contrats par modes d'attribution selon la valeur, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens, des contrats des années antérieures qui font l'objet d'une extension et des contrats attribués en vertu d'une convention d'offre à commandes.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$
par modes d'attribution selon la valeur
2014-2015**



Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par modes d'attribution – selon la valeur (milliers)

Année	Attribués	Appel d'offres public	Invitations à soumissionner	Fournisseur unique
2014-2015	12 052 \$	2 999 \$ 25 %	3 014 \$ 25 %	6 039 \$ 50 %
2013-2014	11 580	2 810 24	2 638 23	6 132 53
2012-2013	13 067	2 360 18	3 039 23	7 668 59

Les contrats sont attribués après un appel d'offres ou une demande de soumissions, concurrentiels ou non. Le terme « concurrentiel » signifie que plus d'une entreprise soumissionnent. On procède par invitation ou par publication dans les médias. Le terme « non concurrentiel » signifie qu'on demande à seulement une entreprise de soumissionner. C'est ce qu'on désigne habituellement sous l'appellation « fournisseur unique ». La valeur et le volume des contrats à fournisseur unique feront l'objet d'une analyse subséquente dans cette section.

En 2014-2015, sur la valeur totale des contrats de 12 052 000 \$ (arrondie au millier de dollars près), 6 013 000 \$ ont été attribués après une demande de soumissions ou un appel d'offres publié dans les médias, ou sur invitation (50 %) et 6 039 000 \$ ont été attribués à un fournisseur unique (56 %).

En 2013-2014, sur une valeur totale des contrats de 11 580 000 \$ (arrondie au millier de dollars près), 5 448 000 \$ ont été attribués après une demande de soumissions ou un appel d'offres publié dans les médias, ou sur invitation (47 %) et 6 132 000 \$ ont été attribués à un fournisseur unique (53 %).

En 2012-2013, sur une valeur totale des contrats de 13 067 000 \$ (arrondie au millier de dollars près), 5 399 000 \$ ont été attribués après une demande de soumissions ou un appel d'offres publié dans les médias, ou sur invitation (41 %) et 7 668 000 \$ ont été attribués à un fournisseur unique (59 %).

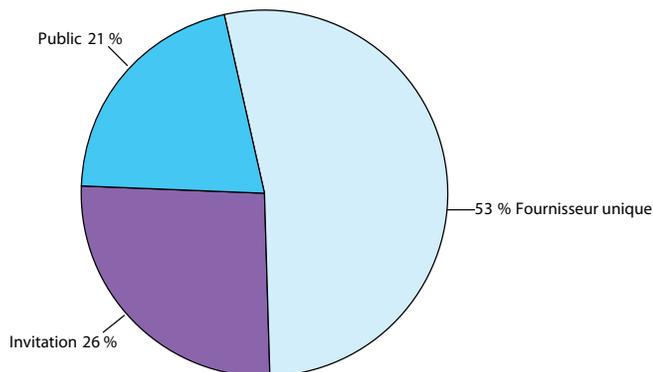
En vertu de la politique d'approvisionnement du GN, des demandes de propositions ou appels d'offres sont requis pour tout achat de biens ou de services d'une valeur supérieure à 25 000 \$ et de travaux de construction d'une valeur supérieure à 100 000 \$. On a recours aux demandes de soumissions pour l'achat de biens et services d'une valeur supérieure à 5 000 \$, mais inférieure à 25 000 \$, ce qui comprend également les travaux de construction et les services d'architecture et d'ingénierie d'une valeur inférieure à 100 000 \$.

Le graphique ci-dessus révèle qu'au cours des trois dernières années, la valeur de la part proportionnelle des contrats à fournisseur unique a diminué de 9 %. C'est une diminution de 21 % en argent sonnante.

Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par modes d'attribution

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – par modes d'attribution – selon le volume* » résume la répartition des contrats par modes d'attribution selon le volume, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens, des contrats des années antérieures qui font l'objet d'une extension et des contrats attribués en vertu d'une convention d'offre à commandes.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$
par modes d'attribution selon le volume
2014-2015



Répartition des contrats par modes d'attribution – selon le volume

Année	Attribués	Appel d'offres public		Invitations à soumissionner		Fournisseur unique	
		Nombre	Proportion (%)	Nombre	Proportion (%)	Nombre	Proportion (%)
2014-2015	216	45	21 %	57	26 %	114	53 %
2013-2014	221	50	23	55	25	116	52
2012-2013	235	38	16	57	24	140	60

Pour l'exercice 2013-2014, la proportion en volume des contrats à fournisseur unique a diminué de 8 % par rapport à 2012-2013. Cette proportion représente une diminution réelle du nombre de contrats à fournisseur unique de 17 %.

Pour l'exercice 2012-2013, la proportion en volume des contrats à fournisseur unique a légèrement augmenté de 2 %. En réalité, toutefois, cela correspond à 26 contrats à fournisseur unique de moins (17 %).

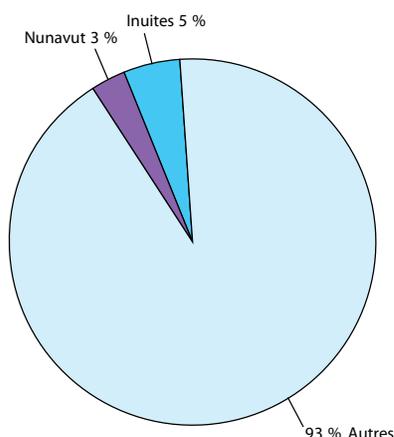
Durant l'exercice 2014-2015, la proportion en volume des contrats à fournisseur unique a augmenté de 1 % dans cette tranche de valeurs, ce qui représente une diminution réelle de 2 %.

Une tendance sur trois ans révèle une diminution de 36 contrats à fournisseur unique, soit à une diminution de 26 %.

Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par catégories de statut

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – attribués à un fournisseur unique – par catégories de statut – selon la valeur* » résume la répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut, selon la valeur.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$
attribués à un fournisseur unique
par catégories de statut selon la valeur
2014-2015**



Répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut – selon la valeur (milliers)

Année	Attribués	Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
		Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
2014-2015	6 039 \$	277 \$	5 %	167 \$	3 %	5 595 \$	93 %
2013-2014	6 133	187	3	164	3	5 782	94
2012-2013	7 668	317	4	-	-	7 351	96

En 2013-2014, seulement 6 % de la valeur des contrats à fournisseur unique ont été attribués à des entreprises inuites et du Nunavut et 94 % à d'autres entreprises.

En 2014-2015, seulement 8 % (légère augmentation) de la valeur des contrats à fournisseur unique ont été attribués à des entreprises inuites et du Nunavut et 93 % à d'autres entreprises.

En 2012-2013, seulement 4 % de la valeur des contrats attribués à un fournisseur unique l'ont été à des entreprises à la fois inuites et du Nunavut, (aucun à une entreprise du Nunavut) et 96 % de ces contrats ont été attribués à d'autres entreprises.

Une tendance ressort clairement pour les six dernières années : une proportion de plus de 90 % de la valeur des contrats à fournisseur unique dans cette tranche de valeurs a été attribuée à des entreprises qui ne sont ni inuites ni du Nunavut.

Discussion sur les contrats à fournisseur unique

Le Règlement sur les contrats du gouvernement décrit, à l'article 8, le critère d'attribution d'un contrat à un fournisseur unique. Il est permis de faire appel à un fournisseur unique « *lorsqu'on a des motifs raisonnables de croire qu'existe l'une des situations suivantes :*

- a) les biens, les services ou la construction sont requis d'urgence et tout retard serait préjudiciable à l'intérêt public;*
- b) un seul fournisseur existe ou est en mesure d'honorer le contrat;*
- c) le contrat est un contrat d'ingénierie ou d'architecture dont la valeur ne dépassera pas 25 000 \$ ou est un contrat de toute autre nature dont la valeur ne dépassera pas 5 000 \$.* »

À titre de ministre responsable de l'approvisionnement, nous nous efforçons de faire en sorte que le gouvernement du Nunavut en obtienne le plus possible pour son argent. Cela n'est possible que par le biais des appels d'offres publics concurrentiels. La section de l'approvisionnement de SCG travaille de concert avec les ministères pour les aider à planifier leur stratégie d'approvisionnement. Dans la mesure du possible, nous avons établi des conventions d'offre à commandes avec des entreprises pour les services les plus souvent requis. Les COC permettront d'éviter les contrats à fournisseur unique. Nous travaillons également avec les ministères pour déterminer leurs besoins relatifs aux services d'experts-conseils en gestion, dont un bon nombre peuvent être comblés par des conventions d'offre à commandes.

Toutefois, il existe des situations légitimes où ce n'est pas possible et où il faut faire appel à un fournisseur unique.

De nombreuses situations correspondent à une situation légitime pour lesquelles il faut faire appel à un fournisseur unique. Par exemple, dans les situations qui font intervenir des droits de propriété intellectuelle ou des brevets (comme la conception de cours et de matériel didactique, ou l'enseignement d'un cours comme ceux offerts par le Collège de l'Arctique du Nunavut) ou dans des situations comme l'achat d'une partie ou d'une pièce d'équipement (comme pour la réparation d'une pompe pour le camion de livraison du carburant ou une pièce de charrue pour l'enlèvement de la neige). Ces situations ne justifient pas nécessairement un mode d'attribution concurrentiel alors qu'on se trouve en fait en situation d'approvisionnement auprès d'un fournisseur unique.

Cela ne signifie pas qu'on soit en présence d'une situation nécessitant le recours à un « fournisseur unique » pour l'achat de nombreuses marchandises. En fait, dans le cas d'achat de véhicules ou d'autres produits comme un photocopieur ou un télécopieur, etc., le GN doit éviter de se limiter à une marque donnée. Les appels d'offres et demandes de propositions doivent toujours indiquer que le GN acceptera des soumissions pour des produits similaires ou équivalents s'ils respectent les exigences de qualité et de fonctionnement établies dans la demande.

De même, il existe des situations dans lesquelles on ne conseille pas d'émettre un appel d'offres ou une demande de soumissions de nature concurrentielle, par invitation ou publication dans les médias. Dans ces situations, le délai causé par la période d'appel d'offres ou de demande de propositions pourrait nuire aux personnes ou aux usagers des biens ou services. Il existe des situations d'urgence dans lesquelles, si le gouvernement n'agit pas immédiatement, les membres du public risquent d'en subir les conséquences ou de subir des blessures. Par exemple, au début de l'été 2008, un pont s'est effondré à Pangnirtung, isolant la collectivité de services municipaux essentiels. Cela ne veut pas dire que toutes les urgences ou tous les préjudices à l'intérêt public concernent uniquement la santé ou la sécurité. En effet, de nombreuses autres situations exigent également l'intervention du gouvernement en vue d'améliorer la santé psychologique et le mieux-être de la population. Durant l'exercice 2011-2012, la collectivité d'Arviat a vécu d'importantes situations d'urgence liées à l'eau qui ont nécessité de nombreux achats à un fournisseur unique. En 2012-2013, la collectivité de Resolute Bay a subi un déversement de carburant qui a nécessité une intervention immédiate.

Il faut signaler que certaines fonctions et responsabilités propres à certains ministères font en sorte que ces derniers sont plus portés à avoir recours à ce mode d'attribution des contrats. Des situations d'urgence concernant la santé et la sécurité, ou une mission de recherche et sauvetage peuvent nécessiter de conclure un contrat rapidement ou limiter les choix quant au fournisseur. Des situations d'urgence faisant intervenir des projets en immobilisations dans des lieux sensibles en matière de protection de l'environnement en ce qui a trait au traitement des eaux usées, à la gestion des déchets ou à l'approvisionnement en eau potable sont des facteurs qui contribuent parfois au recours à des contrats à fournisseur unique. L'environnement de l'Arctique et une courte saison de construction compliquent la réalisation de projets et les options d'attribution de contrats. Une bonne planification et de bonnes pratiques de gestion de projet contribuent à diminuer la nécessité d'avoir recours aux fournisseurs uniques, mais les urgences et les accidents ne se planifient pas et requièrent d'intervenir sur le champ.

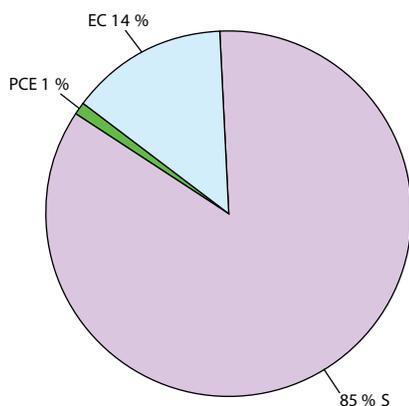
Une part importante des contrats à fournisseur unique est attribuée pour ce qui suit :

- Soins spécialisés en établissement, ministère de la Santé et ministère des Services à la famille
- Cours de formation offerts par l'entreprise propriétaire, y compris le Collège de l'Arctique du Nunavut (CAN)
- Contrats attribués aux hameaux pour divers travaux comme l'exploitation de l'aérodrome
- Logiciel exclusif et contrat de mise à jour du logiciel
- Logiciel exclusif et contrat d'entretien du matériel hospitalier
- Services d'audiologie, ministère de la Santé
- Contrats d'interventions en situation d'urgence comme les activités de recherche et sauvetage, ou le déversement de carburant.

Contrats à fournisseur unique > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par catégories de statut, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats à fournisseur unique > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – par catégories de statut – attribués à d'autres entreprises – selon la valeur* » résume la répartition des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises, selon la valeur.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats à fournisseur unique > 25 000 \$ et <= 100 000 \$
par catégories de statut
attribués à d'autres entreprises selon la valeur
2014-2015**



Répartition des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises – selon la valeur (milliers)

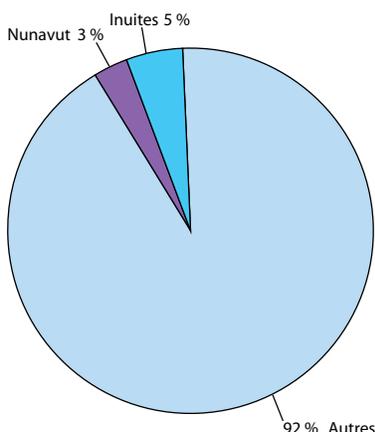
Contrats à fournisseur unique — autres entreprises	2014-2015		2013-2014		2012-2013	
	Valeur (\$)	Pourcentage (%)	Valeur (\$)	Pourcentage (%)	Valeur (\$)	Pourcentage (%)
Transport aérien (TA)	-	-	68	1	-	-
Architecture/ingénierie (AI)	-	-	-	-	-	-
Construction (CON)	-	-	-	-	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	782	14	429	7	2 943	40
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	34	1	98	2	-	-
Service (S)	4 779	85	5 187	90	4 408	60
Total	5 595 \$	100 %	5 782 \$	100 %	7 351 \$	100 %

Le graphique ci-dessus et les rapports précédents révèlent que la valeur des contrats à fournisseur unique qui ont été attribués à d'autres entreprises est à la baisse depuis les cinq dernières années. De 2012-2013 à 2014-2015, nous avons assisté à une diminution de 24 % de cette valeur.

Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par catégories de statut, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats à fournisseur unique > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – par catégories de statut – selon le volume* » résume la répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut, selon le volume.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats à fournisseur unique > 25 000 \$ et <= 100 000 \$
par catégories de statut selon le volume
2014-2015**



Répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut – selon le volume

Année	Attribués	Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
2014-2015	114	6	5 %	3	3 %	105	92 %
2013-2014	116	5	4	3	3	108	93
2012-2013	140	6	4	-	-	134	96

En 2014-2015, sur le volume total de 455 contrats attribués dans la tranche des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$, 114 ont été attribués sous la forme de contrat à fournisseur unique (25 %). Cette proportion ne représente que 8 % de tous les contrats attribués en 2014-2015. C’est une diminution de 1 % par rapport à 2010-2011.

En 2013-2014, sur le volume total de 446 contrats attribués dans la tranche des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$, 116 ont été attribués sous la forme de contrat à fournisseur unique (26 %). Cette proportion ne représente que 6 % de tous les contrats attribués en 2013-2014.

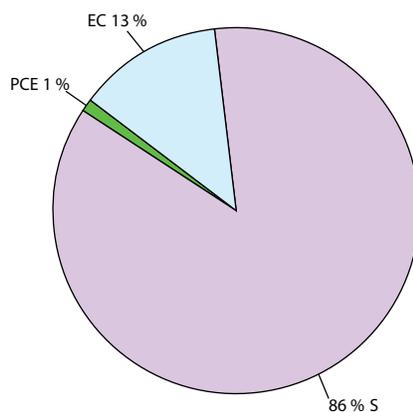
En 2012-2013, sur le volume total de 478 contrats attribués dans la tranche des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$, 140 ont été attribués sous la forme de contrat à fournisseur unique (ou 29 %). Sur ces 140 contrats à fournisseur unique, 96 % ont été attribués à d’autres entreprises.

Le tableau ci-dessus révèle une diminution du nombre de contrats à fournisseur unique dans cette catégorie attribués à d’autres entreprises. Compte tenu des rapports précédents, c’est la sixième année que nous assistons à une diminution du volume réel de contrats à fournisseur unique attribués à d’autres entreprises. Cette constatation témoigne peut-être du travail effectué en matière d’approvisionnement auprès des ministères visant à réduire leur dépendance au mode d’attribution des contrats à fournisseur unique pour la mise en œuvre de leurs programmes.

Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par catégories de statut, à d'autres entreprises, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats à fournisseur unique > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – par catégories de statut – attribués à d'autres entreprises – selon le volume* » résume la répartition des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats à fournisseur unique > 25 000 \$ et <= 100 000 \$
par catégories de statut
attribués à d'autres entreprises selon le volume
2014-2015**



Répartition des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises – selon le volume

Contrats à fournisseur unique

– autres entreprises	2014-2015		2013-2014		2012-2013	
	Volume	%	Volume	%	Volume	%
Transport aérien (TA)	-	- %	2	2 %	-	- %
Architecture/ingénierie (AI)	-	-	-	-	-	-
Construction (CON)	-	-	-	-	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	14	13	8	7	55	4
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	1	1	1	1	-	-
Service (S)	90	86	97	90	79	59
Total	105	100 %	108	100 %	134	63 %

Le tableau ci-dessus comprend les volumes et pourcentages correspondants de contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises par types de contrat.

En 2014-2015, 99 % des contrats à fournisseur unique étaient des contrats de service ou des contrats de services d'experts-conseils.

En 2013-2014, 100 % des contrats à fournisseur unique étaient des contrats de service ou des contrats de services d'experts-conseils.

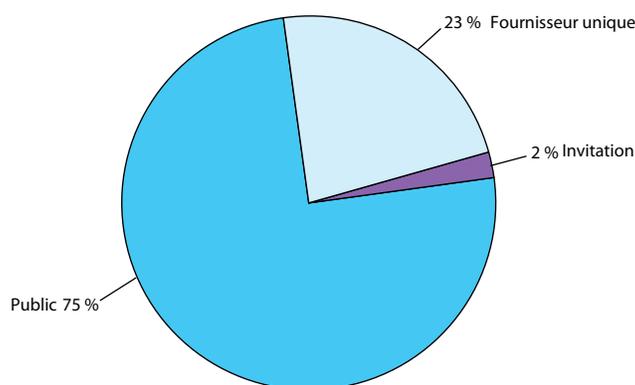
En 2012-2013, 100 % du volume des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises (non inscrites) concernaient deux types de contrats : services d'experts-conseils et de service.

La tendance des neuf années indique que la plupart des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises étaient des contrats de services d'experts-conseils et des contrats de service.

Contrats > 100 000 \$, par modes d'attribution, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats > 100 000 \$ – par modes d'attribution – selon la valeur* » résume la répartition des contrats par modes d'attribution selon la valeur. Pour cette section, nous avons exclu les contrats d'approvisionnement en biens et les contrats des années antérieures qui font l'objet d'une extension.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats > 100 000 \$
par modes d'attribution selon la valeur
2014-2015**



Répartition des contrats > 100 000 \$ par modes d'attribution – selon la valeur (milliers)

Année	Attribués	Appel d'offres public	Invitations à soumissionner	Fournisseur unique
2014-2015	155 042 \$	116 529 \$ 75 %	2 749 \$ 2 %	35 764 \$ 23 %
2013-2014	272 249	246 818 91	2 479 1	22 952 8
2012-2013	266 682	233 658 88	4 858 2	28 166 11

Cette sous-section porte sur l'analyse des contrats, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens de l'année précédente bénéficiant d'une prolongation, par modes d'attribution des contrats dans la tranche des valeurs supérieures à 100 000 \$.

En 2014-2015, sur la valeur totale de 155 042 \$, la valeur totale issue des invitations à soumissionner ou des demandes de proposition était de 119 278 \$ (77 %); et la valeur totale des contrats à fournisseur unique s'élevait à 35 764 \$ (23 %).

En 2013-2014, sur la valeur totale de 272 249 000 \$, la valeur totale issue des invitations à soumissionner ou des demandes de proposition était de 249 297 000 \$ ou 92 %; et la valeur totale des contrats à fournisseur unique s'élevait à 22 952 000 \$ ou 8 %.

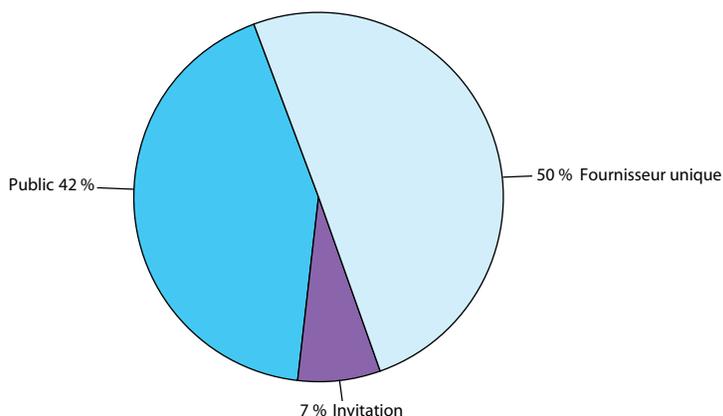
En 2012-2013, sur la valeur totale de 266 682 000 \$, la valeur totale issue des invitations à soumissionner ou des demandes de proposition était de 238 516 000 \$ ou 89 %; et la valeur totale des contrats à fournisseur unique s'élevait à 28 166 000 \$ ou 11 %.

Au cours des trois années de déclaration du présent rapport, le tableau ci-dessus révèle que la valeur des contrats à fournisseur unique de cette tranche de valeurs a augmenté de 56 % en argent sonnante en 2014-2015.

Contrats > 100 000 \$, par modes d'attribution, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – par modes d'attribution – selon le volume* » résume la répartition des contrats par modes d'attribution selon le volume, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et des contrats des années antérieures qui font l'objet d'une extension.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats > 100 000 \$
par modes d'attribution selon le volume
2014-2015**



Répartition des contrats par modes d'attribution – selon le volume

Année	Attribués	Appel d'offres public		Invitations à soumissionner		Fournisseur unique	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
2014-2015	202	85	42 %	15	7 %	102	50 %
2013-2014	201	108	54 %	12	6 %	81	40 %
2012-2013	184	68	37 %	18	10 %	98	53 %

En 2013-2014, parmi les 201 contrats attribués dans la tranche des contrats > 100 000 \$, 120 ou 60 % ont été attribués après une demande de soumissions ou un appel d'offres sur invitation ou publié dans les médias, et 81 ou 40 % ont été attribués à un fournisseur unique.

En 2012-2013, parmi les 184 contrats attribués dans la tranche des contrats > 100 000 \$, 86 ou 47 % ont été attribués par un mode concurrentiel et 98 ou 53 % ont été attribués à un fournisseur unique.

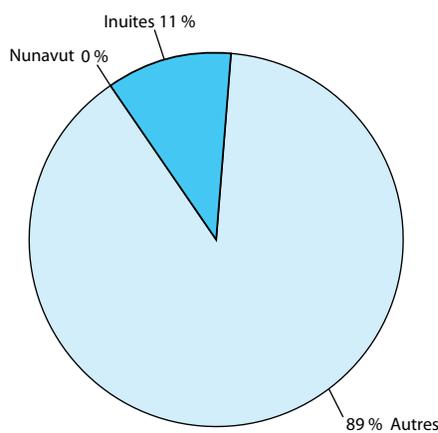
En 2014-2015, parmi les 202 contrats attribués dans la tranche des contrats > 100 000 \$, 100 ou 49 % ont été attribués après une demande de soumissions ou un appel d'offres, et 102 ou 51 % ont été attribués à un fournisseur unique.

Le volume des contrats à fournisseur unique a diminué de 2009-2010 à 2013-2014. En 2014-2015 toutefois, nous avons assisté à une augmentation de 26 % du volume de contrats à fournisseur unique dans cette catégorie.

Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$ par catégories de statut, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$ – par catégories de statut – selon la valeur* » résume la répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut selon la valeur à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et des contrats des années antérieures qui font l'objet d'une extension.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$
par catégories de statut selon la valeur
2014-2015**



Répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut – selon la valeur (milliers)

Année	Attribués	Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
		Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
2014-2015	35 764 \$	3 889 \$	11 %	150 \$	- %	31 725 \$	89 %
2013-2014	22 952	2 146	9	175	1	20 631	90
2012-2013	28 166	651	2	450	2	27 065	96

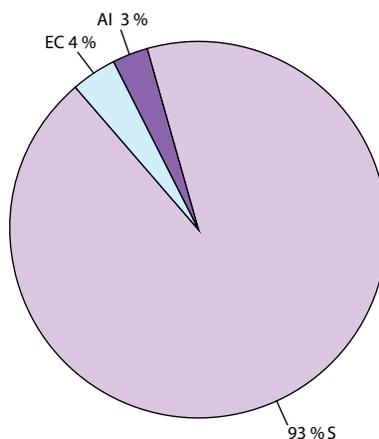
Le graphique circulaire et le tableau correspondant ci-dessus révèlent que les contrats à fournisseur unique d'une valeur supérieure à 100 000 \$ ont été en grande partie attribués à d'autres entreprises (ni inuites et ni du Nunavut). Cette tendance est constante depuis les huit années qui ont fait l'objet du présent rapport.

Remarque : les entreprises du Nunavut qui ont aussi le statut d'entreprise inuite figurent dans la catégorie des entreprises inuites.

Contrats > 100 000 \$ à fournisseur unique par types — selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$ – par types – attribués à d'autres entreprises – selon la valeur* » résume la répartition des contrats à fournisseur unique par types, selon la valeur.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$
par types attribués à d'autres entreprises
selon la valeur
2014-2015



Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$ attribués à d'autres entreprises – selon la valeur (milliers)

Contrats à fournisseur unique – autres entreprises

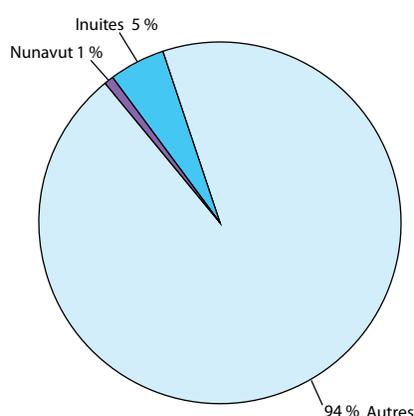
	2014-2015		2013-2014		2012-2013	
Transport aérien (TA)	- \$	- %	258 \$	1 %	- \$	- %
Architecture/ingénierie (AI)	902	3	218	1	142	1
Construction (CON)	-	-	-	-	690	3
Services d'experts-conseils (EC)	1 200	4	1 275	6	5 238	19
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	-	-	465	2	-	-
Service (S)	29 623	93	18 414	89	20 996	78
Total	31 725 \$	100 %	20 630 \$	100 %	27 066 \$	101 %

En 2014-2015, sur la valeur totale de 35 764 000 \$ attribuée en contrats à fournisseur unique, 31 725 000 \$ ont été attribués à d'autres entreprises, dont 93 % étaient pour des contrats de service. Cette proportion relativement élevée est demeurée la même au cours des trois années auxquelles correspond le graphique ci-dessus.

Contrats > 100 000 \$ par catégories de statut, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$ – par catégories de statut – selon le volume* » résume la répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut selon le volume, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et des contrats des années antérieures qui font l'objet d'une extension.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$
par catégories de statut selon le volume
2014-2015



Répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut – selon le volume

Année	Attribués	Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
2014-2015	102	5	5 %	1	1 %	96	94 %
2013-2014	81	8	10	1	1	72	89
2012-2013	98	3	3	1	1	94	96

Le tableau ci-dessus révèle qu'en 2013-2014, sur les 81 contrats à fournisseur unique attribués, 72 ou 89 % l'ont été à d'autres entreprises (celles qui ne sont pas inscrites comme entreprise inuite ou du Nunavut).

Le tableau ci-dessus révèle qu'en 2012-2013, sur les 98 contrats à fournisseur unique attribués, 94 ou 96 % l'ont été à d'autres entreprises (celles qui ne sont pas inscrites comme entreprise inuite ou du Nunavut).

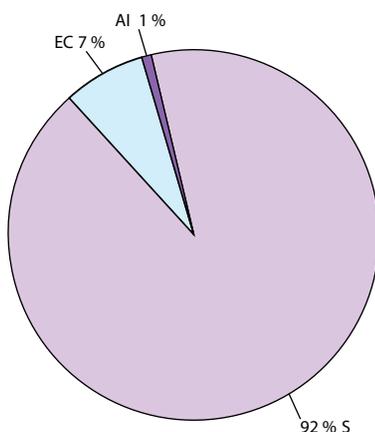
Le tableau ci-dessus révèle qu'en 2014-2015, sur les 102 contrats à fournisseur unique attribués, 96 ou 94 % l'ont été à d'autres entreprises (celles qui ne sont pas inscrites comme entreprise inuite ou du Nunavut).

La part proportionnelle moyenne de 90 à 95 % n'a guère varié au cours des huit dernières années.

Contrats > 100 000 \$, par catégories de statut, à d'autres entreprises, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$ – par catégories de statut – attribués à d'autres entreprises – selon le volume* » résume la répartition des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$
par catégories de statut
attribués à d'autres entreprises selon le volume
2014-2015**



Répartition des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises – selon le volume

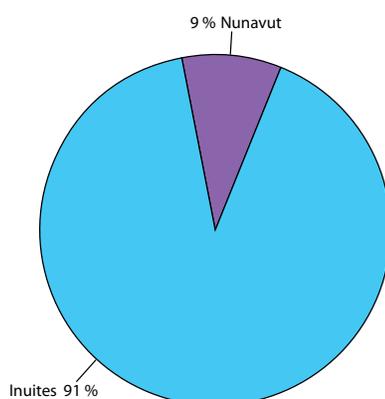
Contrats à fournisseur unique – autres entreprises	2014-2015		2013-2014		2012-2013	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Transport aérien (TA)	-	- %	2	3 %	-	- %
Architecture/ingénierie (AI)	1	1	1	1	1	1
Construction (CON)	-	-	-	-	1	1
Services d'experts-conseils (EC)	7	7	4	6	21	5
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	-	-	1	1	-	-
Service (S)	88	92	64	89	71	76
Total	96	100 %	72	100 %	94	83 %

D'après le tableau ci-dessus, et au cours des huit années de déclaration du présent rapport, les contrats à fournisseur unique dans cette catégorie étaient surtout des contrats de service.

4. Contrats attribués à des entreprises locales

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ attribués à des entreprises locales – selon la valeur – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* » résume la répartition des contrats selon la valeur attribués à des entreprises locales d'une valeur supérieure à 25 000 \$ et inférieure ou égale à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$
attribués à des entreprises locales selon la valeur
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2014-2015**



Contrats attribués à des entreprises locales – selon la valeur pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens (milliers)

Type	2014-2015		2013-2014		2012-2013	
Entreprises inuites	4 260 \$	91 %	2 648 \$	81 %	2 767 \$	71 %
Entreprises du Nunavut	442	9	626	19	1 129	29
Total	4,702 \$	100 %	3 274 \$	100 %	3 896 \$	100 %

Cette section porte sur l'analyse de la valeur des contrats dans la tranche de contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$, à l'exclusion des commandes, qui ont été attribués à des entreprises inuites et du Nunavut situées dans la même collectivité où les travaux étaient requis.

En 2014-2015, sur les 24 981 000 \$ en contrats de la tranche des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ attribués, à l'exclusion des commandes, une somme totale de 4 702 000 \$ a été attribuée à des entreprises locales inuites et du Nunavut. Sur cette valeur de 4 702 000 \$, 4 260 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales inuites (91 %), et 442 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales du Nunavut (9 %).

En 2013-2014, sur les 24 603 000 \$ en contrats de la tranche des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ attribués, à l'exclusion des commandes, une somme totale de 3 274 000 \$ a été attribuée à des entreprises locales inuites et du Nunavut. Sur cette valeur de 3 274 000 \$, 2 648 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales inuites (81 %), et 626 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales du Nunavut (19 %).

En 2012-2013, sur les 25 842 000 \$ en contrats de la tranche des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ attribués, à l'exclusion des commandes, une somme totale de 3 896 000 \$ a été attribuée à des entreprises locales inuites et du Nunavut. Sur ce montant de 3 896 000 \$, 2 767 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales inuites (71 %), et 1 129 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales du Nunavut.

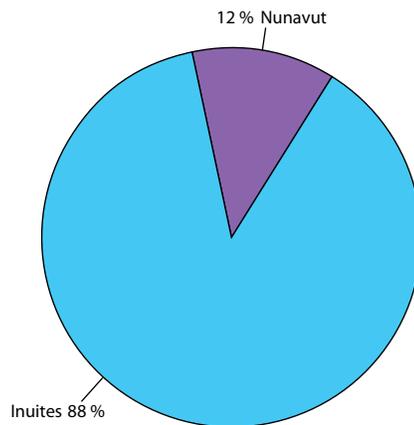
Cette tendance sur trois ans révèle que les entreprises locales inuites obtiennent une beaucoup plus grande partie des contrats attribués à des entreprises locales, par rapport aux entreprises du Nunavut. Il vaut la peine de noter que les entreprises inuites ayant obtenu le statut d'entreprise du Nunavut en vertu de la politique NNI sont admissibles à un rajustement complet de 21 % des offres en vertu de la politique NNI.

Remarque : Les hameaux, les offices d'habitation, le Collège de l'Arctique du Nunavut et les organismes inuits ne sont pas considérés comme des entreprises locales en vertu de la politique NNI, car ces entités ne sont pas inscrites à NTI à titre d'entreprises inuites, ni au GN à titre d'entreprise du Nunavut.

Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$, à des entreprises locales, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – attribués à des entreprises locales – selon le volume – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* » résume la répartition des contrats selon le nombre de contrats attribués à des entreprises locales d'une valeur supérieure à 25 000 \$ et inférieure ou égale à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$
attribués à des entreprises locales selon le volume
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2014-2015**



Contrats attribués à des entreprises locales – selon le volume pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

Type	2014-2015		2013-2014		2012-2013	
Entreprises inuites	74	88 %	53	84 %	52	75 %
Entreprises du Nunavut	10	12	10	16	17	25
Total	84	100 %	63	100 %	69	100 %

La plupart des entreprises ayant obtenu un contrat déclarées à titre d'entreprises inuites sont également des entreprises du Nunavut, mais aucune des entreprises ayant obtenu un contrat déclarée à titre d'entreprise du Nunavut n'est une entreprise inuite.

Sur les 455 contrats attribués en 2014-2015 dans cette tranche de valeurs, à l'exclusion des commandes, 84 ont été attribués à des entreprises locales inuites et du Nunavut (18 %). Sur ces 84 contrats, 74 ont été attribués à des entreprises locales inuites (88 %), et 12 à des entreprises locales (10 %).

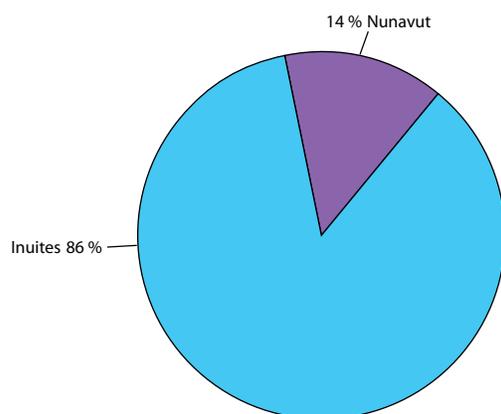
Sur les 446 contrats attribués en 2013-2014 dans cette tranche de valeurs, à l'exclusion des commandes, 63 ont été attribués à des entreprises locales inuites et du Nunavut (14 %). De ces 63 contrats, 53 ou 84 % ont été attribués à des entreprises inuites, et 16 % l'ont été à des entreprises du Nunavut.

Sur les 478 contrats attribués en 2012-2013 dans cette tranche de valeurs, à l'exclusion des commandes, 69 ont été attribués à des entreprises locales inuites et du Nunavut (14 %). Sur ces 69 contrats, 52 ont été attribués à des entreprises locales inuites (75 %), et 17 à des entreprises locales du Nunavut (25 %).

Contrats > 100 000 \$ attribués à des entreprises locales, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats > 100 000 \$ – attribués à des entreprises locales – selon la valeur – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* » résume la répartition des contrats attribués à des entreprises locales selon la valeur pour les contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut
Contrats > 100 000 \$ attribués à des entreprises locales selon la valeur
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2014-2015**



Contrats attribués à des entreprises locales – selon la valeur pour les contrats > 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens (milliers)

Type	2014-2015		2013-2014		2012-2013	
Entreprises inuites	20 135 \$	86 %	17 818 \$	48 %	106 156 \$	95 %
Entreprises du Nunavut	3 291	14	19 139	52	5 069	5
Total	23 426 \$	100 %	36 957 \$	100 %	111 225 \$	100 %

Cette section porte sur l'analyse de la valeur des contrats de la tranche des contrats > 100 000 \$, à l'exclusion des commandes, qui ont été attribués à des entreprises locales inuites ou à des entreprises locales du Nunavut.

Sur la valeur totale de 228 686 \$ (arrondie au millier de dollars près) des contrats dont la valeur est supérieure à la tranche des valeurs > 100 000 \$ attribués en 2014-2015, à l'exclusion des commandes, 23 426 000 \$ (arrondie au millier de dollars près) ont été attribués à des entreprises locales inuites et du Nunavut (10 %). Sur ces 23 426 000 \$, 20 135 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales inuites (86 %), et 3 291 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales du Nunavut (14 %).

En 2013-2014, sur la valeur de 300 608 000 \$ en contrats de la tranche des contrats > 100 000 \$ attribués, à l'exclusion des commandes, une valeur totale de 36 957 000 \$ ou 12 % a été attribuée à des entreprises locales inuites et du Nunavut. De ce montant, 48 % ou 17 818 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales inuites et 52 % ou 19 139 000 \$ ont été attribués à des entreprises du Nunavut. C'est une différence importante comparativement aux deux années précédentes.

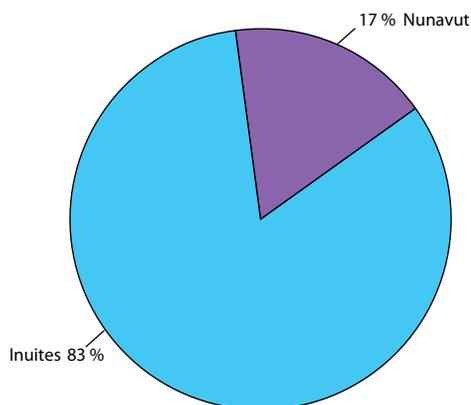
Sur la valeur totale de 298 851 000 \$ en contrats attribués en 2012-2013 dans cette catégorie, à l'exclusion des commandes, 111 225 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales inuites et du Nunavut (37 %). Sur ces 111 225 000 \$, 95 % ou 106 156 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales inuites et 5 % ou 5 069 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales du Nunavut.

Une analyse des neuf années indique clairement que les entreprises inuites ont constamment obtenu plus de contrats (volume) et des contrats de plus grande valeur en argent, dans cette tranche de valeurs, que les entreprises du Nunavut. Par contre, les entreprises ayant à la fois le statut d'entreprise inuite et du Nunavut figurent dans les statistiques des entreprises inuites.

Contrats > 100 000 \$, selon le statut, à des entreprises locales, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats > 100 000 \$ – attribués à des entreprises locales – selon le volume – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* » résume la répartition des contrats attribués à des entreprises locales selon le volume pour les contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats > 100 000 \$
attribués à des entreprises locales selon le volume
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens
2014-2015**



Contrats attribués à des entreprises locales – selon le volume pour les contrats > 100 000 \$ – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

Type	2014-2015		2013-2014		2012-2013	
Entreprises inuites	38	83 %	35	69 %	20	71 %
Entreprises du Nunavut	8	17	16	31	8	29
Total	46	100 %	51	100 %	28	100 %

Sur les 324 contrats de la tranche des contrats > 100 000 \$ attribués en 2013-2014, à l'exclusion des commandes, 51 ou 16 % ont été attribués à des entreprises locales inuites et du Nunavut.

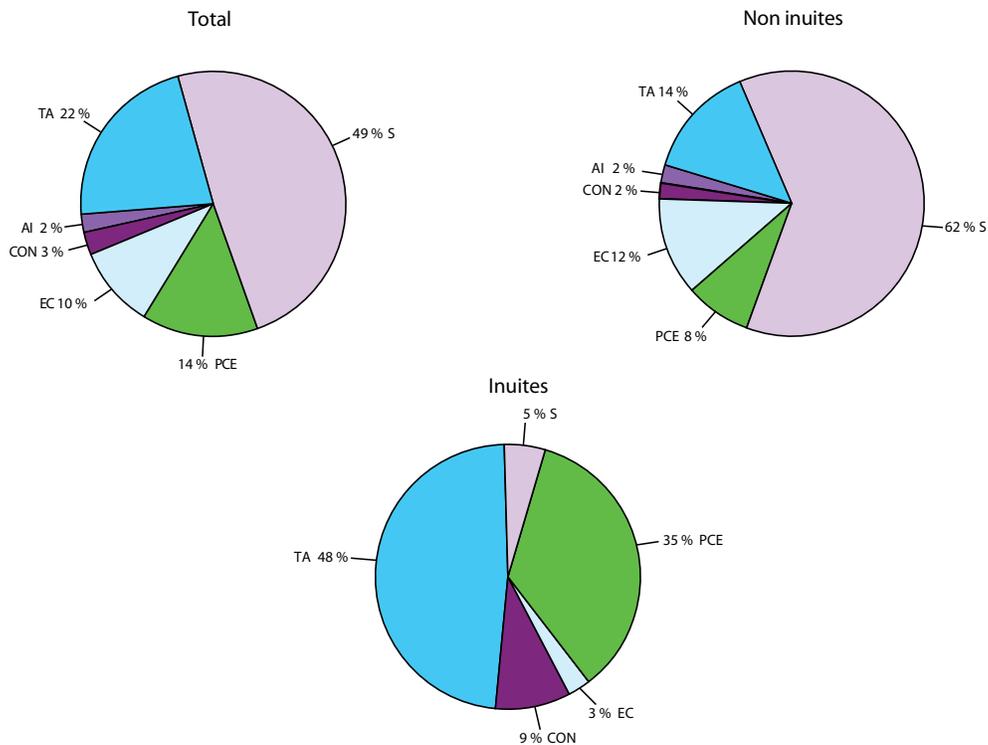
Sur les 286 contrats attribués dans la tranche de contrats > 100 000 \$ en 2012-2013, à l'exclusion des commandes, 28 ont été attribués à des entreprises locales inuites et du Nunavut (10 %). Ces chiffres révèlent une importante diminution du volume par rapport à 2009-2010 et 2011-2012.

Sur les 357 contrats attribués dans la tranche de contrats > 100 000 \$ en 2014-2015, à l'exclusion des commandes, 46 ont été attribués à des entreprises locales inuites et du Nunavut (17 %). Sur ces 46 contrats, 38 ont été attribués à des entreprises locales inuites (83 %), et 8 à des entreprises locales du Nunavut (17 %).

5. Soumissions reçues

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Répartition des soumissions reçues entre entreprises inuites et non inuites – selon le volume – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique* » résume la répartition des soumissions reçues entre les entreprises inuites et non inuites, selon le volume.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des soumissions reçues entre entreprises inuites et non inuites
selon le volume
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique
2014-2015



Répartition des soumissions reçues entre entreprises inuites et non inuites
selon le volume – à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique
2014-2015

Type	Total	Entreprises inuites	Entreprises non inuites
Transport aérien (TA)	309 22 %	162 48 %	147 14 %
Architecture/ingénierie (AI)	22 2	- -	22 2
Construction (CON)	49 3	31 9	18 2
Services d'experts-conseils (EC)	142 10	9 3	133 12
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	200 14	116 35	84 8
Service (S)	682 49	18 5	664 62
Total	1 404 100 %	336 100 %	1 068 100 %

2013-2014

Type	Total		Entreprises inuites		Entreprises non inuites	
Transport aérien (TA)	294	26 %	139	47 %	155	53 %
Architecture/ingénierie (AI)	45	4	3	7	42	93
Construction (CON)	64	6	43	67	21	33
Services d'experts-conseils (EC)	123	11	6	5	117	95
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	158	14	105	66	53	34
Service (S)	456	40	16	4	440	96
Total	1 140	100 %	312	27 %	828	73 %

2012-2013

Type	Total		Entreprises inuites		Entreprises non inuites	
Transport aérien (TA)	195	16 %	81	42 %	114	58 %
Architecture/ingénierie (AI)	47	4	-	-	47	100
Construction (CON)	56	5	34	61	22	39
Services d'experts-conseils (EC)	193	16	15	8	178	92
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	112	9	64	57	48	43
Service (S)	611	50	38	6	573	94
Total	1 214	100 %	232	19 %	982	81 %

Le volume des soumissions des entreprises inuites a augmenté durant l'exercice 2013-2014. Cette augmentation de 34 % (de 232 à 312 soumissions) est importante. En 2012-2013, nous avons assisté à une diminution de 36 % du volume de soumissions des entreprises inuites.

De 2012-2013 à 2014-2015 nous avons assisté à une augmentation générale des soumissions des entreprises inuites de 45 %, et à une augmentation des soumissions des entreprises non inuites de 9 %. Avant 2012-2013 la participation des entreprises inuite avait augmenté pendant quatre ans.

Le volume des soumissions des entreprises non inuites a augmenté de 2007-2008 à 2012-2013. En 2013-2014, nous avons assisté à une première diminution (16 %) en 7 ans. De 2013-2014 à 2014-2015, nous avons assisté à une augmentation de 29 %.

De 2008-2009 à 2010-2011, une tendance sur trois ans indique qu'environ 75 % des soumissions reçues proviennent d'entreprises non inuites et 25 % d'entreprises inuites. Un changement est survenu en 2012-2013 puisque le nombre de soumissions d'entreprises inuites n'a représenté que 19 % des soumissions. Ce volume a de nouveau augmenté en 2013-2014 et 2014-2015.

6. Main d'œuvre inuite

Le tableau ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Analyse de la main d'œuvre inuite – Petits travaux de construction et d'entretien* » résume la participation de la main d'œuvre inuite aux contrats de construction et d'entretien d'une valeur inférieure à 100 000 \$. Ce type de contrat est également désigné plus souvent sous le terme « *contrats de petits travaux de construction* » ou « *contrats de F/E* ».

	2014-2015			2013-2014			2012-2013		
	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint
Nunavut	36 %	46 %	39 %	45 %	55 %	56 %	46 %	60 %	62 %
Baffin	25	31	33	25	31	33	25	38	42
Kitikmeot	30	47	47	22	28	23	33	42	44
Kivalliq	43	55	42	59	72	73	55	69	71

Les valeurs déclarées pour les contrats de petits travaux de construction dans tout le Nunavut au cours des trois derniers exercices financiers indiquent que la moyenne des entrepreneurs sont en mesure de dépasser les proportions minimales requises, dans leurs soumissions et dans la réalisation des travaux.

Le tableau ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Analyse de la main d'œuvre inuite – Grands travaux de construction* » résume la participation de la main d'œuvre inuite aux contrats de grands travaux de construction d'une valeur supérieure à 100 000 \$. Ce type de contrat est également désigné plus couramment sous le terme « *contrat de construction* » ou « *contrat de projet d'immobilisations* ».

	2014-2015			2013-2014			2012-2013		
	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint
Nunavut	23 %	23 %	28 %	30 %	33 %	34 %	35 %	38 %	39 %
Baffin	10	10	18	28	26	32	20	22	24
Kitikmeot	27	23	37	30	49	41	33	34	34
Kivalliq	30	30	30	33	38	36	44	49	51

Le pourcentage moyen requis a généralement varié au cours des trois dernières années pour les grands travaux de construction. Le pourcentage moyen atteint au Nunavut a également varié.

En 2012-2013 et 2013-2014, les entrepreneurs ont pu en moyenne dépasser les exigences minimales, à la fois dans leurs soumissions et dans l'exécution du contrat. Cette tendance s'est maintenue en 2014-2015 sauf dans la région de Kivalliq où tous les pourcentages des soumissions et pourcentages atteints correspondent au pourcentage requis.

Dans le cas des petits et grands travaux de construction, les entrepreneurs tendent à soumissionner un pourcentage supérieur à celui demandé au regard de la main d'œuvre.

Le tableau ci-dessous résume les *Primes versées et les pénalités imposées sur les contrats de grands travaux de construction, et de petits travaux de construction et entretien.*

	2014-2015		2013-2014		2012-2013	
	Primes	Pénalités	Primes	Pénalités	Primes	Pénalités
Nunavut	402 810 \$	26 968 \$	330 370 \$	154 166 \$	1 158 710 \$	153 763 \$
Baffin	160 488 \$	7 376 \$	148 808 \$	127 443 \$	965 415 \$	57 274 \$
Kitikmeot	242 322 \$	19 592 \$	52 065 \$	-	37 620 \$	-
Kivalliq	-	-	129 497 \$	26 723 \$	155 675 \$	96 489 \$

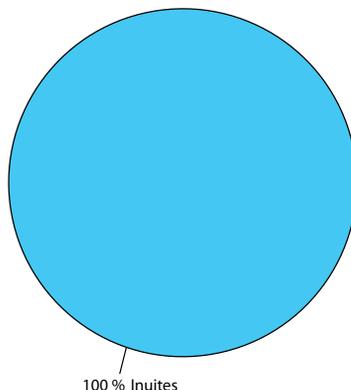
L'entrepreneur qui dépasse le taux requis de main d'œuvre inuite reçoit une prime, ou se voit imposer une pénalité s'il n'atteint pas le taux requis.

Les chiffres ci-dessus reflètent les primes versées ou les pénalités recueillies à chaque exercice financier. Pour les exercices de 2012-2013 à 2014-2015, le montant des primes excède le montant des pénalités.

7. Rajustements en vertu de la NNI

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Répartition des contrats attribués en vertu de la NNI – selon la valeur* », résume la répartition de tous les contrats à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique.

Gouvernement du Nunavut
Répartition des contrats attribués en vertu de la NNI
selon la valeur
2014-2015



• Aucune donnée pour le Nunavut

Répartition des contrats attribués en vertu de la NNI – selon la valeur

Contrats à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique

	2014-2015		2013-2014		2012-2013	
Entreprises inuites	5,662,775 \$	100 %	36,260 \$	100 %	146,849 \$	100 %
Total	5,662,775 \$	100 %	36,260 \$	100 %	146,849 \$	100 %

Cette section porte sur l'analyse de la valeur des contrats (à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique) attribués à des entrepreneurs qui n'auraient pas obtenu le contrat sans le rajustement des soumissions.

En 2014-2015, la valeur totale des contrats, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens, de 5 662 775 \$, a fait l'objet de l'application de la politique NNI, ce qui correspond à 11 contrats. Sur ces 11 contrats, 7 étaient des contrats de transport aérien.

Ces renseignements portent sur tous les contrats à l'exclusion des commandes et des contrats à fournisseur unique. On applique les rajustements en vertu de la NNI en vue de déterminer le soumissionnaire moins disant ou le soumissionnaire offrant le meilleur rapport qualité-prix à qui attribuer le contrat. Un contrat attribué grâce aux rajustements en vertu de la NNI est un contrat qui aurait été attribué à une « autre » entreprise, mais qui ne l'a pas été grâce à l'application des rajustements en vertu de la NNI, qui ont modifié le classement des soumissions selon la moins disante ou la mieux cotée.

Une analyse de la tendance sur huit ans indique que les entreprises inuites obtiennent un plus grand nombre de contrats que les entreprises du Nunavut. Les entreprises du Nunavut qui sont également inscrites comme entreprise inuite obtiennent un rajustement plus important de leurs soumissions.

Les entreprises non inscrites (autres entreprises) peuvent faire l'objet de rajustements de leurs soumissions en vertu de la NNI s'ils indiquent une proportion maximale de main d'œuvre inuite et du Nunavut dans leurs soumissions, en retenant les services d'entreprises et de fournisseurs inuits, du Nunavut ou de la collectivité concernée, et en embauchant des travailleurs inuits et du Nunavut.

Le nombre de contrats attribués grâce aux rajustements des soumissions en vertu de la politique NNI reste bas. Toutefois, la présente section ne concerne pas les contrats d'approvisionnement en biens, une catégorie de contrats plus souvent attribués à des entreprises inuites.

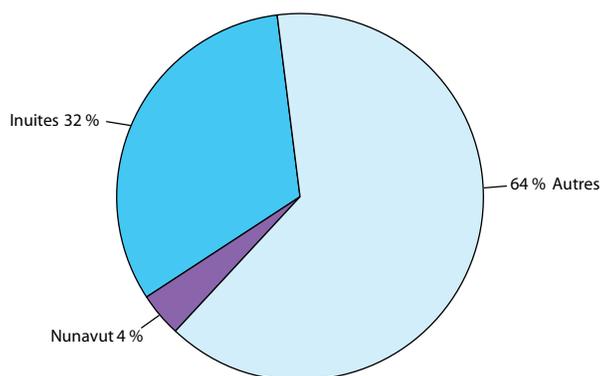
Pour une analyse plus complète de l'attribution des contrats en vertu de la politique NNI, reportez-vous à la section des observations générales au début du présent rapport.

Remarque : Depuis mai 2006, la politique NNI permet à un soumissionnaire qui n'est pas de la collectivité concernée de profiter d'un rajustement de sa soumission à titre d'entreprise locale s'il n'y a aucun entrepreneur local en mesure de soumissionner ou si aucun n'a soumissionné pour un contrat donné. Pour faire l'objet de rajustements, le soumissionnaire n'a pas besoin d'être dans la collectivité où les biens, les services ou les travaux de construction sont requis, mais il doit être une entreprise inscrite en vertu de la NNI ou au NTI, et avoir ses bureaux quelque part au Nunavut. Reportez-vous à l'alinéa 11.1 g) de la politique NNI.

8. Comparaison avec l'année précédente

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Comparaison avec l'année précédente – selon la valeur des contrats* » résume la comparaison de l'année en cours avec l'année précédente en ce qui a trait à la valeur des contrats (en milliers de dollars).

**Gouvernement du Nunavut
Comparaison avec l'année précédente
selon la valeur des contrats
2014-2015**



	2014-2015		2013-2014	
Entreprises inuites	92 682 \$	32 %	140 119 \$	40 %
Entreprises du Nunavut	11 487	4	36 187	10
Autres entreprises	184 775	64	175 683	50
Total	288 944 \$	100 %	351 989 \$	100 %

La valeur de tous les contrats a diminué de 18 % en 2014-2015.

La valeur des contrats attribués à des entreprises inuites a diminué de 34 %.

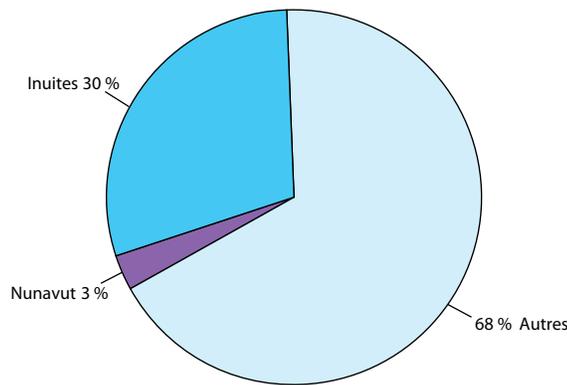
La valeur des contrats attribués à des entreprises du Nunavut a diminué de 68 %.

La valeur de contrats attribués à d'autres entreprises a augmenté de 5 %.

Il faut souligner que les entreprises inuites et du Nunavut doivent renouveler leur statut chaque année. S'il arrive qu'une entreprise néglige de formuler une nouvelle demande, elle s'expose à perdre son statut et à se voir refuser le rajustement des soumissions. Les registres des entreprises inuites et de la NNI sont mis à jour quotidiennement et la déclaration du statut de l'entrepreneur doit se faire à la date limite pour soumissionner (ou de l'attribution du contrat dans le cas d'un fournisseur unique). Ce facteur a contribué à la variation de l'attribution de contrats à des entreprises inuites ou du Nunavut d'une année à l'autre.

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut – Comparaison avec l'année précédente – selon le volume des contrats* » résume la comparaison de l'année en cours avec l'année précédente en ce qui a trait au volume des contrats.

**Gouvernement du Nunavut
Comparaison avec l'année précédente
selon le volume des contrats
2014-2015**



	2014-2015		2013-2014	
Entreprises inuites	567	30 %	563	29 %
Entreprises du Nunavut	65	3	58	3
Autres entreprises	1 370	68	1 288	67
Total	2 002	101 %	1 909	99 %

Le volume total des contrats a augmenté de 4,9 % en 2014-2015.

La valeur des contrats attribués à des entreprises inuites a augmenté de 1 %.

Le volume des contrats attribués à des entreprises du Nunavut a augmenté de 12 %.

Le volume des contrats attribués à d'autres entreprises a augmenté de 6 %.

Annexe A :

Définition des termes et abréviations

Terminologie

Mode d'attribution des contrats : méthode choisie pour attribuer les contrats. Il existe trois principaux modes d'attribution des contrats par le GN : l'appel d'offres, la demande de propositions et le contrat à fournisseur unique. Une autre façon d'attribuer un contrat est par la négociation. Toutefois, seul le cabinet peut attribuer un contrat ou en autoriser l'attribution sans appel d'offres concurrentiel lorsqu'il existe des concurrents.

Biens : contrats d'approvisionnement en biens ou « commandes ». Les contrats d'approvisionnement en biens sont surtout attribués par la division d'approvisionnement de SCG au nom des ministères du GN.

Entreprise inuite : entreprise dont au moins 51 % des propriétaires sont inuits et qui figure sur la liste des entreprises inuites de Nunavut Tunngavik Inc. (NTI) au moment de l'attribution du contrat.

Entreprise locale : entreprise ou firme inuite ou entreprise du Nunavut qui a ses bureaux dans la collectivité où les biens ou les travaux sont requis.

Entreprise du Nunavut : entreprise située au Nunavut et dont au moins 51 % des propriétaires sont résidents du Nunavut, et qui figure au registre des entreprises autorisées du Nunavut du GN au moment de l'attribution du contrat.

Autre entreprise : entreprise, particulier ou organisation qui ne figure pas aux registres de NTI ou du GN au moment de l'attribution du contrat.

Contrat à fournisseur unique : attribution d'un contrat sans demande de propositions ni appel d'offres concurrentiel. Certains critères s'appliquent.

Abréviations

Ministères

SCG	Services communautaires et gouvernementaux du Nunavut
CP	Culture et patrimoine
DÉT	Développement économique et transport
ÉDU	Éducation
EAI	Exécutif et Affaires intergouvernementales
ENV	Environnement
SF	Services à la famille
FIN	Finances
RH	Ressources humaines
SAN	Santé
JUS	Justice

Types de contrat

TA	Transport aérien
AI	Services d'architecture et d'ingénierie
CON	Construction
EC	Services d'experts-conseils
PCE	Petits travaux de construction et d'entretien
C	Commandes
S	Contrats de service

Modes d'attribution des contrats

DPI	Demande de propositions par invitation
AOI	Appel d'offres par invitation
DPP	Demande de propositions publique
AOP	Appel d'offres public
SA	Fournisseur unique architecture/ingénierie
SU	Fournisseur unique urgence
CFU	Fournisseur unique
SV	Fournisseur ou vendeur unique